

# ***can-am***



Renegade<sup>MC</sup> 70

Renegade 110 / Renegade 110 X xc

## GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations sur la  
sécurité, le véhicule et son entretien

# NO ON

### **⚠ AVERTISSEMENT**

VTT de catégorie Y, toujours suivre cette recommandation d'âge et l'utilisation sous la surveillance d'un adulte

- À partir de 6 ans pour Renegade 70
- À partir de 10 ans pour Renegade 110 et Renegade 110 Xxc

Lisez attentivement ce guide du conducteur. Il contient des informations sécuritaires importantes. La supervision d'un adulte est nécessaire pour assurer une bonne compréhension des risques liés à l'utilisation de ces véhicules.

Passez en revue et expliquez le contenu de ce guide de l'utilisateur avec le jeune conducteur et assurez-vous que ce dernier a compris le fonctionnement correct et les exigences de sécurité du véhicule.

Le retrait ou la modification des pièces liées aux émissions d'échappement et aux émissions de ce véhicule hors route est illégal.

Les contrevenants s'exposent à des pénalités civiles et/ou criminelles en vertu des lois de la Californie et fédérales.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

**219002532\_FR**

**Traduction des  
instructions originales**

 **AVERTISSEMENT**

**LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.** En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

Pour votre sécurité, comprenez et suivez tous les avertissements contenus dans ce guide de l'utilisateur et sur les étiquettes sur votre véhicule. Toute négligence dans le respect des avertissements peut entraîner des **BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES!**

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

 **AVERTISSEMENT**

Ne pas tenir compte des avertissements et des instructions de sécurité présentés dans ce guide, de la **VIDÉO DE SÉCURITÉ** et des étiquettes apposées sur les produits peut causer des accidents graves ou mortels.

## **AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE**

 **AVERTISSEMENT**

L'utilisation, les réparations et l'entretien d'un véhicule hors route peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproducteur. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, visitez le [www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle](http://www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle).

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.

Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

Les marques déposées peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions.

Can-Am®

Renegade<sup>MC</sup>

XPS®

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Manuel du conducteur ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2025

|            |                                                                                                                                                                                                             |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Deutsch    | Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a> |
| English    | This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                                 |
| Español    | Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                  |
| Français   | Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                               |
| Italiano   | Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                      |
| 中文         | 本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a> 查询。                                                                                               |
| 日本語        | このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください：<br><a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                                                     |
| Nederlands | Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                          |
| Norsk      | Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                   |
| Português  | Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                 |
| Русский    | Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                           |
| Suomi      | Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                           |
| Svenska    | Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                     |

Modèles couverts

Renegade 70  
Renegade 110  
Renegade 110 Xxc

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits récréatifs inc. (BRP).

\* Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (incluant les états membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), les pays membres de la Communauté des états indépendants (« CEI ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan), et de la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution SA et d'autres filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



**AVERTISSEMENT**

**Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| <b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....      | <b>8</b> |
| Avant de partir .....                    | 8        |
| Messages sur la sécurité .....           | 9        |
| Avis aux parents .....                   | 10       |
| À propos de ce Guide du conducteur ..... | 10       |

## INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES</b> .....                                         | <b>14</b> |
| Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone .....                     | 14        |
| Évitez les feux d'essence et les autres dangers .....                      | 14        |
| Éviter de se brûler avec des pièces chaudes .....                          | 15        |
| Accessoires et modifications .....                                         | 15        |
| <b>MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX</b> .....                                 | <b>16</b> |
| <b>AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS</b> .....                                  | <b>19</b> |
| Âge minimal recommandé .....                                               | 20        |
| Transport d'un passager .....                                              | 21        |
| Conduire sans vêtements de protection .....                                | 24        |
| Drogue, alcool .....                                                       | 25        |
| Vitesses excessives .....                                                  | 25        |
| Position conseillée dans le véhicule .....                                 | 28        |
| Terrain inconnu .....                                                      | 29        |
| Déplacement sur un terrain excessivement rugueux, glissant ou meuble ..... | 30        |
| Virages mal négociés .....                                                 | 31        |
| Collines excessivement raides .....                                        | 32        |
| Ascension de colline .....                                                 | 33        |
| Descente de colline .....                                                  | 34        |
| Déplacements ou virages dans les pentes .....                              | 35        |
| Calage, recul ou débarquement pendant la montée d'une pente .....          | 36        |
| Négociation des obstacles .....                                            | 37        |
| Dérapages ou glissades .....                                               | 38        |
| Conduite en marche arrière .....                                           | 41        |
| Modifications inappropriées .....                                          | 44        |
| Charger, transporter ou tracter une charge .....                           | 45        |
| <b>INSPECTION AVANT RANDONNÉE</b> .....                                    | <b>48</b> |
| Liste d'inspection avant randonnée .....                                   | 48        |
| <b>CONDUITE DU VÉHICULE</b> .....                                          | <b>51</b> |
| Vêtements de conduite .....                                                | 52        |
| Le transport d'un passager est interdit .....                              | 53        |
| Transport de charges .....                                                 | 54        |
| Conduite récréative .....                                                  | 54        |
| Environnement .....                                                        | 55        |
| Limites de conception .....                                                | 55        |

|                                                                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Utilisation hors route.....                                                                                                   | 56        |
| Techniques de conduite.....                                                                                                   | 56        |
| <b>ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE<br/>(CANADA/ÉTATS-UNIS) .....</b>                                          | <b>68</b> |
| Étiquette mobile.....                                                                                                         | 68        |
| Étiquettes de sécurité.....                                                                                                   | 69        |
| Pictogramme moulé.....                                                                                                        | 76        |
| Étiquette mobile de conformité.....                                                                                           | 77        |
| <b>ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE<br/>(TOUS LES PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES<br/>ÉTATS-UNIS) .....</b> | <b>78</b> |
| Étiquette mobile.....                                                                                                         | 78        |
| Pictogramme de Sécurité.....                                                                                                  | 80        |
| Pictogramme moulé.....                                                                                                        | 90        |
| <b>RAPPORTER LES DÉFAUTS DE SÉCURITÉ.....</b>                                                                                 | <b>91</b> |

## RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

|                                           |            |
|-------------------------------------------|------------|
| <b>COMMANDES PRINCIPALES .....</b>        | <b>94</b>  |
| Manette d'accélérateur.....               | 94         |
| Manette de frein droite.....              | 97         |
| Manette de frein gauche.....              | 97         |
| Frein de stationnement.....               | 98         |
| <b>COMMANDES SECONDAIRES .....</b>        | <b>101</b> |
| Levier sélecteur.....                     | 101        |
| Interrupteur multifonction.....           | 102        |
| Voyants.....                              | 104        |
| Commutateur d'allumage.....               | 105        |
| <b>ÉQUIPEMENT .....</b>                   | <b>107</b> |
| Siège.....                                | 107        |
| <b>CARBURANT.....</b>                     | <b>109</b> |
| Spécifications d'essence.....             | 109        |
| Méthode de remplissage.....               | 110        |
| <b>PÉRIODE DE RODAGE.....</b>             | <b>112</b> |
| Fonctionnement pendant le rodage.....     | 112        |
| <b>CONSIGNES D'UTILISATION .....</b>      | <b>113</b> |
| Démarrage du moteur.....                  | 113        |
| Arrêt du moteur.....                      | 115        |
| Changement de rapport.....                | 115        |
| <b>PERSONNALISEZ VOTRE CONDUITE .....</b> | <b>116</b> |
| Ajuster la suspension.....                | 116        |

|                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| <b>TRANSPORT DU VÉHICULE .....</b> | <b>119</b> |
|------------------------------------|------------|

## **ENTRETIEN**

|                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>CALENDRIER D'ENTRETIEN .....</b>                                     | <b>122</b> |
| Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U) ..... | 122        |
| Conditions d'utilisation intensive .....                                | 123        |
| Calendrier d'entretien .....                                            | 123        |
| <b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN .....</b>                                     | <b>127</b> |
| Huile à moteur .....                                                    | 127        |
| Filtre à air .....                                                      | 131        |
| Boîtier de filtre à air .....                                           | 133        |
| Pare-étincelles .....                                                   | 134        |
| Système d'échappement .....                                             | 136        |
| Boîtier de la transmission CVT .....                                    | 137        |
| Huile de la boîte de vitesses .....                                     | 138        |
| Câble d'accélérateur .....                                              | 140        |
| Bougies .....                                                           | 142        |
| Batterie .....                                                          | 144        |
| Fusible .....                                                           | 145        |
| Feux .....                                                              | 147        |
| Chaîne d'entraînement, rouleau, pignons .....                           | 148        |
| <b>ROULEMENT DE ROUE .....</b>                                          | <b>153</b> |
| Pneus et roues .....                                                    | 154        |
| Système de direction .....                                              | 156        |
| Suspension .....                                                        | 157        |
| Freins .....                                                            | 158        |

## **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

|                                                                                    |            |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>IDENTIFICATION DU VÉHICULE .....</b>                                            | <b>164</b> |
| Emplacement du numéro d'identification du véhicule .....                           | 165        |
| Position du Numéro d'identification du moteur (NIM) .....                          | 166        |
| <b>ÉTIQUETTE MOBILE DE CONFORMITÉ .....</b>                                        | <b>167</b> |
| Étiquette mobile de conformité .....                                               | 167        |
| <b>ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ .....</b>                                              | <b>168</b> |
| Conformité ANSI/SVIA .....                                                         | 168        |
| Informations sur le contrôle des émissions .....                                   | 169        |
| Conformité US CPSC .....                                                           | 170        |
| Pourcentage d'éthanol .....                                                        | 171        |
| <b>SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION .....</b>                     | <b>172</b> |
| Modèles de Californie avec système de contrôle des émissions par évaporation ..... | 172        |

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| RÉGLEMENTATION DU SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS) ..... | 173 |
| DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - CE .....                                                    | 174 |
| DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI .....                                     | 175 |

### *SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES*

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ..... | 178 |
|---------------------------------|-----|

### *DIAGNOSTIC DES PANNES*

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| INSTRUCTIONS DE DÉPANNAGE ..... | 186 |
| Dépannage .....                 | 186 |

### *GARANTIE*

|                                                                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2026 .....                                                                             | 192 |
| ÉMISSION US EPA - GARANTIE CONNEXE .....                                                                                                                   | 197 |
| GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION DE CALIFORNIE .....                                                                          | 200 |
| GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2026 .....                                                                                   | 204 |
| GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS, LA RUSSIE ET LA TURQUIE : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2026 ..... | 209 |

### *RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT*

|                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------|-----|
| INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ..... | 216 |
| NOUS CONTACTER .....                                               | 219 |
| Asie-Pacifique .....                                               | 219 |
| Europe, Moyen-Orient et Afrique .....                              | 219 |
| Amérique latine .....                                              | 220 |
| Amérique du Nord .....                                             | 220 |
| CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE .....                            | 221 |



# **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nous vous félicitons pour l'achat de votre nouveau véhicule Can-Am® VTT pour jeunes. Votre nouveau véhicule est couvert par la garantie limitée BRP et par un réseau de concessionnaires Can-Am Hors route autorisés, prêts à vous fournir les pièces, les accessoires ou le service dont vous avez besoin.

À la livraison, vous avez été informé de la couverture de la garantie et vous avez signé la liste de contrôle avant livraison pour vérifier que votre véhicule a été préparé à votre entière satisfaction.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le concessionnaire.

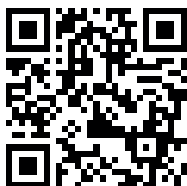
### Avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques d'accident pour vous ou les passants, lisez le Guide du conducteur avant de conduire le véhicule.

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule et visionnez attentivement la *vidéo de sécurité* sur :

**<https://can-am.brp.com/off-road/safety>**

Ou utilisez le code QR suivant:



Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Ce véhicule est uniquement conçu pour être utilisé hors route. On l'utilise principalement à des fins récréatives, mais on peut également l'utiliser à des fins utilitaires.

Le non-respect des avertissements contenus dans ce guide peut mener à des BLESSURES GRAVES et même au DÉCÈS.

## Âge minimal recommandé

Ce véhicule entre dans la catégorie "Y" (modèle pour jeunes). Toujours respecter l'âge prescrit :

- Le modèle Renegade 70 appartient à la catégorie Y-6+ et devrait être utilisé par un conducteur de 6 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- Les modèles Renegade 110 et Renegade 110 Xxc appartiennent à la catégorie Y-10+ et devraient être utilisés par un conducteur de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- En outre, ne permettez jamais à un enfant de continuer à utiliser un VTT s'il n'a pas les capacités nécessaires pour le faire fonctionner en toute sécurité, quel que soit son âge.

## Formation

N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

Pour de plus amples renseignements sur la sécurité en VTT, communiquez avec votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé, notamment concernant les formations offertes près de chez vous.

Aux États-Unis, communiquez avec le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535.

## Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité  signale un risque de blessure.

### AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

### ATTENTION

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

## AVIS

**Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.**

### Avis aux parents

Passez le présent guide en revue avec chaque conducteur du véhicule.

Veillez prendre le temps avec les enfants de revoir les directives d'utilisation sécuritaire appropriée, et portez particulièrement attention aux étiquettes de sécurité sur le produit avant de permettre à quiconque d'utiliser le véhicule.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du véhicule et lisez attentivement le Guide du conducteur.

N'oubliez jamais que votre approche face à la sécurité influence l'enfant.



### AVERTISSEMENT

**Ce VTT n'est pas un jouet.**

- Le jugement, les habiletés physiques et les compétences varient d'un enfant à l'autre. Certains enfants peuvent ne pas être capables de conduire un VTT en toute sécurité.
- Aucun enfant âgé de moins de 16 ans ne devrait conduire un VTT sans la supervision d'un adulte en tout temps.
- Ne permettez jamais l'utilisation continue d'un véhicule par un enfant qui n'a pas les habiletés, la force ou le jugement de le faire fonctionner en toute sécurité.

### À propos de ce Guide du conducteur

Ce Guide a été rédigé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sûres. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le diagnostic ou la formation d'autres personnes.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide du conducteur, veuillez aller sur le site:

**[www.operatorsguides.brp.com](http://www.operatorsguides.brp.com)**

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur doit se trouver dans le véhicule au moment de sa vente.

Cette page est intentionnellement vide

# **INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ**

---

# PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

## Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites jamais fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

## Évitez les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Ne remplissez jamais un bidon d'essence dans le véhicule. Une décharge d'électricité statique pourrait enflammer le combustible.
- Pour faire le plein, respectez strictement les instructions présentées dans la section *ESSENCE*.
- Ne faites jamais démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consultez immédiatement votre médecin.



En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

## Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

Certaines parties, comme les disques de frein et des composants de l'échappement, chauffent pendant une utilisation normale. Pour éviter les brûlures, évitez tout contact pendant et peu de temps après l'utilisation.

## Accessoires et modifications

Toute modification ou ajout d'accessoires approuvé par BRP pourrait affecter le comportement de votre véhicule. Il est alors important de vous familiariser avec votre véhicule et ces changements, et d'adapter votre conduite en conséquence.

Évitez d'installer des équipements qui ne sont pas spécifiquement approuvés par BRP pour le véhicule et évitez les modifications non autorisées. Ces modifications et équipements n'ont pas été testés par BRP peuvent présenter des risques. Par exemple, ils peuvent :

- causer une perte de contrôle et augmenter le risque d'accident;
- provoquer une surchauffe ou des courts-circuits, augmenter le risque d'incendie ou de brûlures;
- affecter les dispositifs de protection fournis par le véhicule;
- modifier le comportement de la remorque lors du transport du véhicule;
- entraîner un risque de perte d'objets lors du transport sur la route;

votre véhicule peut également devenir illégal à conduire.

Communiquez avec votre concessionnaire BRP Hors route pour connaître les accessoires BRP disponibles pour votre véhicule.

Pour des raisons de sécurité, certains accessoires BRP doivent être installés par un concessionnaire BRP. Cependant, si vous décidez d'installer l'accessoire vous-même, lorsque le concessionnaire n'est pas tenu de le faire, il est important de suivre attentivement toutes les instructions et, le cas échéant, de comprendre toutes les informations relatives à l'utilisation du produit ou son entretien.

Si l'accessoire a été installé sur votre véhicule par une autre personne que vous, BRP vous recommande fortement de lire le feuillet d'instructions correspondant, car il peut contenir d'autres informations sur l'utilisation de l'accessoire en toute sécurité ou son entretien.

Les fiches d'instructions sont disponibles sur le site web :

- [HTTPS://INSTRUCTIONS.BRP.COM](https://instructions.brp.com)

---

## MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX

**CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE.**

- La conduite de ce véhicule est différente de celle des autres véhicules. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

**DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT** peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

- Lisez attentivement ce Guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le produit et conformez-vous aux procédures décrites. Regardez avec attention la Vidéo de sécurité avant toute utilisation du véhicule.
- Suivez toujours la recommandation d'âge : Ce Renegade 70 devrait être utilisé par un enfant de 6 ans ou plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- Suivez toujours la recommandation d'âge : Les modèles Renegade 110 et Renegade 110 Xxc devraient être utilisés par un enfant de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.
- Ne transportez jamais un passager à bord de ce véhicule. Les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise.
- N'utilisez jamais ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.
- N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. Porter des protecteurs pour les yeux (lunettes de protection visière), des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon long.
- Ne jamais conduire le véhicule en cas de fatigue, de maladie ni sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces conditions augmentent le temps de réaction du conducteur et altèrent ses capacités de jugement.
- Ne conduisez jamais à une vitesse excessive. Déplacez-vous à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.
- Ne faites jamais de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Inspecter le véhicule avant chaque utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche. Suivez les programmes et les procédures d'inspection et d'entretien décrits dans ce Guide du conducteur.
- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

- Conduisez toujours lentement et soyez très prudent lorsque vous aventurez en terrain inconnu. Demeurez attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.
- Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires à la maîtrise de ce véhicule sur de tels terrains. Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.
- Utilisez toujours les procédures de virage décrites dans ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne jamais tourner à une vitesse excessive.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Utilisez toujours les procédures d'ascension décrites dans ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de monter une pente. Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers l'avant. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse.
- Utilisez toujours les procédures pour descendre et freiner dans les pentes, telles que décrites dans ce Guide du conducteur. Examinez le terrain attentivement avant de descendre une pente. Transférez votre poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Évitez de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- Utilisez toujours les procédures décrites dans ce guide pour vous déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable. Transférez votre poids vers le côté en amont du véhicule. Ne jamais tenter un virage dans une pente si vous ne maîtrisez pas la technique de virage pour un terrain plat, telle que décrite dans ce guide. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- Procédez toujours de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand vous montez une colline. Pour éviter tout calage, choisissez la gamme appropriée et maintenez une vitesse constante en montée. Si vous calez ou partez en arrière, utilisez la méthode de freinage spéciale décrite dans ce guide. Descendez du véhicule du côté du haut de la colline ou sur le côté du véhicule si ce dernier fait face au haut de la pente. Faites demi-tour et reprenez place en suivant la procédure décrite dans ce Guide du conducteur.
- Vérifiez toujours s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu. Ne tentez jamais de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Utilisez toujours les procédures décrites dans ce guide lorsque vous devez franchir des obstacles.

- Soyez toujours prudent quand le véhicule dérape, patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circulez très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.
- N'utilisez jamais ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans l'eau plus profonde que ce qui est recommandé dans le Guide du conducteur. L'eau réduit la capacité de freinage. Testez vos freins une fois sorti de l'eau, de la boue ou de la neige. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.
- Garder toujours à l'esprit que les conditions météorologiques et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement influencent la distance de freinage. Ajustez votre conduite en fonction de ces éléments.
- BRP recommande de rester assis sur votre VTT lorsque vous roulez en marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.
- Utilisez toujours des pneus de dimension et de type prescrits dans ce Guide du conducteur. Assurez-vous que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.
- Ne jamais charger un véhicule qui est un modèle pour jeunes.
- N'utilisez jamais ce véhicule sans avoir reçu la formation adéquate. **Suivez une formation.** Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à une formation donnée par un instructeur certifié.

# AVERTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

## Utilisation d'un véhicule sans instructions appropriées

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule sans avoir reçu la formation adéquate.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. Ils devraient ensuite pratiquer régulièrement les compétences acquises durant leur formation ainsi que les techniques de conduite décrites dans le présent Guide du conducteur.

Pour plus de renseignements sur un cours de formation, communiquer avec un concessionnaire Can-Am agréé.

## Âge minimal recommandé

 **AVERTISSEMENT**



### **DANGER POSSIBLE**

Non-respect de l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'utilisation d'un VTT par un enfant qui n'a pas l'âge recommandé peut mener à des blessures graves, voire même la mort de l'enfant.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait entraîner un accident grave.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ce Renegade 70 devrait être utilisé par un enfant de 6 ans ou plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

Les modèles Renegade 110 et Renegade 110 Xxc devraient être utilisés par un enfant de 10 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

De plus, ne permettez jamais l'utilisation continue d'un VTT par un enfant qui n'a pas les habiletés de le faire fonctionner en toute sécurité, et ce, quel que soit son âge.

## Transport d'un passager

### AVERTISSEMENT



V00A020

#### **DANGER POSSIBLE**

Transport d'un passager sur ce véhicule.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Importante réduction de vos capacités à maintenir l'équilibre et la maîtrise du véhicule.

Pourrait entraîner un accident causant des blessures au conducteur ou au passager.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais transporter de passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, le véhicule n'est pas conçu pour le transport de passagers.

## Véhicule dans les rues, routes ou autoroutes publiques

 **AVERTISSEMENT**



### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Risques de collision avec un autre véhicule.

### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier.

Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.



**⚠ AVERTISSEMENT**



**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Risques de collision avec un autre véhicule.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

N'utilisez jamais ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier.

Dans plusieurs endroits, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.

## Conduire sans vêtements de protection

### AVERTISSEMENT



#### DANGER POSSIBLE

Conduite du véhicule sans porter un casque approuvé, des lunettes de protection et des vêtements protecteurs.

#### CONSÉQUENCES POSSIBLES

- L'utilisation du véhicule sans le port d'un casque homologué augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

#### COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. Il est également recommandé de porter :

- Une protection oculaire (lunettes ou visière)
- Une mentonnière rigide
- Des gants et des bottes
- Une chemise ou une veste à manches longues
- Un pantalon.

## Drogue, alcool

### ! AVERTISSEMENT



V50A07Q

#### DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

#### CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le jugement du conducteur peut être sérieusement compromis. La vitesse de réaction peut être ralentie.

Le sens de l'équilibre et la perception du conducteur peuvent être compromis.

Un accident voire un décès pourraient survenir.

#### COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

## Vitesses excessives

### ! AVERTISSEMENT



V50A08Q

#### DANGER POSSIBLE

Conduite du véhicule à une vitesse excessive.

#### CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du véhicule, ce qui peut provoquer un accident.

#### COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

## Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.

### ⚠ AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'accident, dont le renversement.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais tenter d'effectuer des acrobaties, telles que cabrés et sauts notamment. Éviter les manœuvres visant à épater les gens.

### ⚠ AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Tentatives de cabrés, de sauts et autres cascades.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'accident, dont le renversement.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais tenter d'effectuer des acrobaties, telles que cabrés et sauts notamment. Éviter les manœuvres visant à épater les gens.

## Inspection du véhicule

### AVERTISSEMENT

**DANGER POSSIBLE**

Défaut d'inspecter le véhicule avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le véhicule.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Augmente les risques d'accident et d'endommagement de l'équipement.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours inspecter le véhicule avant toute utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche.

Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

## Cours d'eau gelés

### AVERTISSEMENT

**DANGER POSSIBLE**

Conduite sur des cours d'eau gelés.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Passer à travers la glace peut provoquer de graves blessures ou la mort.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

## Position conseillée dans le véhicule

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Retirer ses mains du guidon ou ses pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Ne pas tenir le guidon, ou ne le tenir qu'à une main, réduit la capacité à maîtriser le véhicule et risque d'entraîner une perte d'équilibre ou une chute du véhicule. Le non-maintien des pieds sur les repose-pieds peut provoquer des blessures ou un accident, les pieds ou les jambes risquant d'entrer en contact avec les roues arrière.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Le conducteur doit toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

## Terrain inconnu

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Conduite imprudente du véhicule en terrain inconnu.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Le conducteur peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il ne pourrait réagir à temps.

Il risque de perdre la maîtrise du véhicule ou celui-ci pourrait se renverser.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Conduire lentement et très prudemment en terrain inconnu.

Demeurer attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.

## Déplacement sur un terrain excessivement rugueux, glissant ou meuble

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Conduite imprudente du véhicule en terrain très accidenté, glissant ou meuble.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident ou un renversement.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du véhicule sur ce type de terrain.

Soyez toujours particulièrement prudent sur ces types de terrain.



## Virages mal négociés

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Virage inadéquat.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

La perte de maîtrise du véhicule pourrait s'ensuivre, causant une collision ou un renversement.

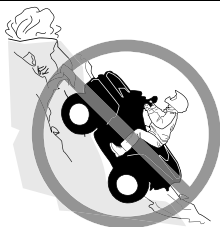
#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours observer les consignes relatives aux virages prescrites dans ce Guide du conducteur. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne jamais tourner à une vitesse excessive.

## Collines excessivement raides

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.

## Ascension de colline

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Monter les collines de façon inadéquate.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours observer les consignes relatives aux pentes prescrites dans ce Guide du conducteur.

Toujours examiner le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est glissante ou friable.

Transférez votre poids vers l'avant.

Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne traversez jamais la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

## Descente de colline

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Méthode de descente inadéquate.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours observer les consignes relatives aux descentes prescrites dans ce Guide du conducteur.

#### **REMARQUE :**

Une technique particulière est nécessaire pour freiner en descente.

Toujours examiner le terrain avant de descendre une pente.

Transférez votre poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

## Déplacements ou virages dans les pentes

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le renversement du véhicule.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais tenter de faire demi-tour sur une pente avant d'avoir maîtrisé la technique du virage sur terrain plat telle que décrite dans le Guide du conducteur. Toujours procéder avec prudence lors de la négociation d'un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline :

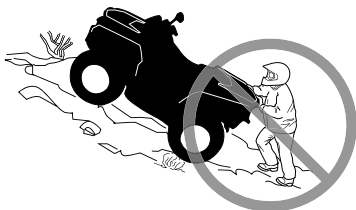
Toujours observer les consignes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.

Éviter les pentes dont la surface est glissante ou friable.

Le conducteur doit transférer son poids vers le côté en amont du véhicule.

## Calage, recul ou débarquement pendant la montée d'une pente.

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Choisir la vitesse basse et maintenir une vitesse constante en montant une côte.

Si le véhicule cesse d'avancer :

Le conducteur doit transférer son poids vers le haut de la coline. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Serrer les freins.

Verrouillez le frein de stationnement après l'immobilisation.

Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer :

Le conducteur doit transférer son poids vers le haut de la coline. Ne jamais actionner l'accélérateur et ne jamais changer de vitesse brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrez également le frein arrière et verrouillez le frein de stationnement.

Descendez du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Retourner le véhicule et reprendre place en suivant la procédure décrite dans ce Guide du conducteur.

## Négociation des obstacles

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Négociation inadéquate des obstacles.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de vous aventurer en terrain inconnu.

Ne jamais tenter de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.

Lors du franchissement d'obstacles, toujours observer les consignes appropriées décrites dans ce Guide du conducteur.

## Dérapages ou glissades

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Dérapage ou glissement inadéquat.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Risque de perte de contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le renversement du véhicule.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces extrêmement glissantes, telles que la glace, circuler très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.



## Eau profonde ou rapide

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser le véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

Vérifier la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. L'eau ne doit pas monter plus haut que le centre des roues.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.

**⚠ AVERTISSEMENT**



**DANGER POSSIBLE**

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais utiliser le véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

Vérifier la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. L'eau ne doit pas monter plus haut que le haut des roues.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faites fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les freins.

## Conduite en marche arrière

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Risque de heurter un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Avant de passer en marche arrière, vérifier si la voie est libre derrière le véhicule. Après avoir fait les vérifications nécessaires, passer en marche arrière et circuler lentement.

## Pression des pneus

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours utiliser la taille et le type de pneus spécifiés dans ce Guide du conducteur pour ce véhicule.

Toujours maintenir la pression des pneus au niveau approprié tel que décrit dans ce Guide du conducteur.

Toujours remplacer les roues ou les pneus endommagés.

**⚠ AVERTISSEMENT**



**DANGER POSSIBLE**

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Toujours utiliser la taille et le type de pneus spécifiés dans ce Guide du conducteur pour ce véhicule.

Toujours maintenir la pression des pneus au niveau approprié tel que décrit dans ce Guide du conducteur.

Toujours remplacer les roues ou les pneus endommagés.

## Modifications inappropriées

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP ; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Si vous avez des questions, consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Ne JAMAIS installer de siège pour passager et ne jamais utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.

Toute modification du véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

## Charger, transporter ou tracter une charge

### AVERTISSEMENT



#### **DANGER POSSIBLE**

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne transportez jamais de charge sur ce véhicule.

Ne tractez jamais une charge ou un autre véhicule avec ce véhicule.

## Transport de matériel inflammable ou dangereux.

### AVERTISSEMENT



V03M010

#### **DANGER POSSIBLE**

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

#### **CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Des blessures graves ou la mort.

#### **COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

 **AVERTISSEMENT**



V03M01Q

**DANGER POSSIBLE**

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Des blessures graves ou la mort.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

Utilisez uniquement un conteneur BRP LinQ pour transporter du carburant à bord du véhicule. Seul un réservoir de carburant BRP LinQ approuvé peut être fixé solidement dans le compartiment de rangement avant du véhicule.



 **AVERTISSEMENT**



V03M01Q

**DANGER POSSIBLE**

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Des blessures graves ou la mort.

**COMMENT CONTOURNER LE DANGER**

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.  
Ce véhicule n'est pas conçu pour recevoir en toute sécurité aucun des conteneurs de carburant disponibles sur le marché.

# INSPECTION AVANT RANDONNÉE

## AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant randonnée avant chaque utilisation pour détecter toute anomalie éventuelle pouvant survenir pendant son utilisation. L'inspection avant la conduite peut vous aider à prévenir l'usure et les dommages, avant qu'un problème ne se manifeste. Remédiez à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur ou un adulte doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant la randonnée qui suit.

## Liste d'inspection avant randonnée

*Avant de démarrer le moteur (clé sur « OFF »)*

| Éléments à inspecter   | Inspections à effectuer                                                                                                                                                                   | ✓ |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Liquides               | Vérifiez les niveaux d'huile et de carburant.                                                                                                                                             |   |
| Fuites                 | Vérifiez l'absence de fuites sous le véhicule.                                                                                                                                            |   |
| Guidon                 | Assurez-vous que la direction fonctionne correctement en tournant de gauche à droite et de droite à gauche.                                                                               |   |
| Manette d'accélérateur | Actionnez plusieurs fois la manette des gaz pour vérifier qu'elle fonctionne librement. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'elle est relâchée.                              |   |
|                        | Vérifiez que la vis du limiteur de vitesse est correctement réglée en fonction des capacités du conducteur.                                                                               |   |
| Freins                 | Actionnez plusieurs fois les manettes des freins pour vérifier qu'elles fonctionnent librement. Elles doivent immédiatement reprendre leur position initiale dès qu'elles sont relâchées. |   |
| Frein de stationnement | Serrez le frein de stationnement et vérifiez qu'il fonctionne correctement.                                                                                                               |   |

| Éléments à inspecter                   | Inspections à effectuer                                                                                                                            | ✓ |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Pneus                                  | Vérifiez la pression des pneus et leur état.                                                                                                       |   |
| Jantes                                 | Vérifiez que les roues ne sont pas endommagées ou ne présentent pas de jeu anormal, et que les boulons sont bien serrés.                           |   |
| Roues dentées et chaîne d'entraînement | Vérifiez que les pignons ne sont pas usés ou endommagés.                                                                                           |   |
|                                        | Vérifiez que la chaîne d'entraînement, la glissière et le tendeur de chaîne d'entraînement sont correctement réglés et lubrifiés (le cas échéant). |   |
| Siège                                  | Vérifiez que le siège de l'opérateur est correctement installé et verrouillé.                                                                      |   |
| Échappement                            | Vérifiez s'il y a des débris sur ou à proximité du système d'échappement, enlevez-les et nettoyez correctement.                                    |   |
| Châssis et suspension                  | Vérifiez sous le véhicule s'il n'y a pas de débris sur le châssis ou la suspension. Si nécessaire, nettoyez le châssis et la suspension.           |   |

**Avant de démarrer le moteur (clé sur « ON »)**

| Éléments à inspecter | Inspections à effectuer                                                                                                                | ✓ |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Témoins              | Vérifiez le fonctionnement du voyant de contrôle du moteur (pendant les premières secondes de la mise en marche avec la clé).          |   |
|                      | Vérifiez que les voyants des positions « N » (point mort) et « R » (marche arrière) s'allument selon la sélection du levier sélecteur. |   |
| Feux                 | Vérifiez le fonctionnement et la propreté des feux de jour et des feux arrière.                                                        |   |

| Éléments à inspecter | Inspections à effectuer                        | ✓ |
|----------------------|------------------------------------------------|---|
|                      | Vérifiez le fonctionnement du feu de freinage. |   |

**Après avoir démarré le moteur**

| Éléments à inspecter                     | Inspections à effectuer                                                                                                                                                                                                        | ✓ |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Témoins                                  | Vérifiez que le voyant de contrôle du moteur est éteint (si le voyant reste allumé, coupez le moteur).                                                                                                                         |   |
| Levier sélecteur                         | Vérifiez le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).                                                                                                                                                                    |   |
| Freins                                   | Avancez lentement sur une très courte distance. Actionnez les deux leviers de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Les leviers doivent revenir à leur position initiale dès qu'elles sont relâchées. |   |
| Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur | Vérifiez que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne correctement.                                                                                                                                               |   |
| Commutateur d'allumage                   | Vérifiez que l'interrupteur d'allumage fonctionne correctement en démarrant et en arrêtant le moteur.                                                                                                                          |   |

---

# CONDUITE DU VÉHICULE

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite de ce véhicule, vous DEVEZ suivre certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres paraîtront logiques ou évidents.

Veuillez prendre le temps d'étudier ce guide du conducteur, de lire toutes les étiquettes de sécurité sur les produits, ainsi que la vidéo de sécurité dans la section *Informations générales*. Vous y trouverez une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Pour la sécurité des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer à cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un véhicule de façon sécuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions pouvant entraîner des blessures, voire le décès.

Les véhicules ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien vous familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule avant de vous aventurer hors route. Exercez-vous dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger afin de bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être favorables.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface exige un niveau supérieur de vigilance et de compétences. Faites preuve de jugement. Procédez toujours avec prudence. Évitez les risques inutiles pouvant générer une situation de détresse ou causer des blessures.

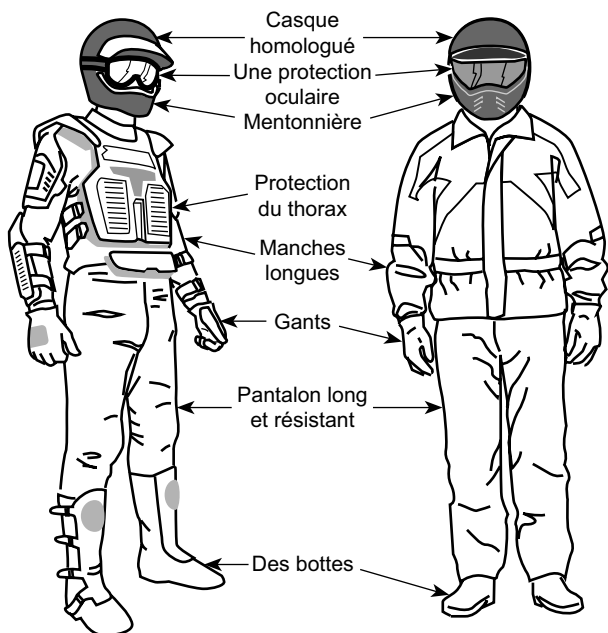
Ne présumez jamais que ce véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des sols plus ou moins durs peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, il est recommandé de ralentir et de toujours observer le terrain devant. Si le véhicule tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement du côté opposé au renversement!

Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Can-Am hors route pour en savoir plus. Bien que cela ne soit pas requis, il est recommandé qu'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque visite au concessionnaire Can-Am hors route autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Can-Am hors route autorisé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

Consultez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé pour les accessoires disponibles dont vous pourriez avoir besoin.

## Vêtements de conduite

Les conditions météorologiques devraient vous aider à décider comment vous habiller. Habillez-vous selon la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements thermiques en contact direct avec la peau constituent un bon isolant. Il est cependant important que le conducteur porte toujours des vêtements protecteurs et un équipement approprié, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement protégera le conducteur de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Le conducteur doit éviter de porter des vêtements amples qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Portez des lunettes de soleil le jour seulement.



Des passagers avec un équipement de protection requis

## Le transport d'un passager est interdit

Ce véhicule est conçu pour le transport d'un conducteur seulement. Même si le siège du conducteur est long, ce véhicule n'est pas conçu pour transporter un ou plusieurs passagers. Ne posez JAMAIS de siège pour passager et n'utilisez jamais le porte-bagages pour transporter un passager. Le transport d'un ou de plusieurs passagers peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

## Transport de charges

Ne transportez jamais de charge sur ce véhicule.

## Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres utilisateurs de sites hors route. Cela inclut les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne supposez jamais qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à vous arrêter pour vous ranger sur le côté quand un autre utilisateur arrive en sens contraire.

Adhérez à un club de véhicules tout-terrain. Cela vous permet d'obtenir une carte des sentiers et des conseils ainsi que des renseignements sur les endroits réservés à ce sport. Si aucun club n'existe dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressantes.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique du véhicule et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez en mesure de déterminer la distance de sécurité appropriée. Ce véhicule, tout comme les autres véhicules, ne peut s'arrêter immédiatement. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'itinéraire envisagé et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, emportez des outils supplémentaires, de l'eau, de la nourriture et du matériel d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où il sera possible de vous approvisionner en essence et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu.

|                           |                                                |
|---------------------------|------------------------------------------------|
| Trousse de premiers soins | Clé à molette                                  |
| Téléphone cellulaire      | Couteau                                        |
| Ruban adhésif             | Lampe de poche                                 |
| Corde                     | Lunettes de protection avec lentilles colorées |
| Ampoules de rechange      | Carte des sentiers                             |
| Trousse d'outils fournie  | Collations                                     |



## Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits vulnérables sur le plan environnemental. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; n'abattez pas les arbres et ne détruisez pas les clôtures; évitez de faire tourner les roues à vide et de détruire le terrain. Ayez « le pied léger ».

Ce véhicule peut causer des incendies de forêt par véhicule hors route si des débris s'accumulent à proximité de l'échappement ou d'autres points chauds du moteur et s'allument puis tombent dans l'herbe sèche. Évitez de rouler dans les zones humides, dans les tourbières ou les herbes hautes où les débris peuvent s'accumuler. Si vous avez roulé dans ces endroits, inspectez et enlevez tous les débris du moteur et les points chauds. Reportez-vous à *Soins du véhicule* pour les détails.

Il est interdit de pourchasser les animaux sauvages dans de nombreux endroits. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule motorisé. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Respectez le principe: « ce que j'apporte, je le rapporte ». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission. Dans un tel cas, positionnez le feu à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pouvez créer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à soi-même ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de ses composants.

## Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'ajout d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

## Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite. Personne ne devrait s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

## Techniques de conduite

Le présent guide ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Il est conseillé d'améliorer ses connaissances et de parfaire son habileté en suivant un cours de formation reconnu.

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots: prudence, expérience et habileté.

Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour aider tous ses usagers.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne conduisez jamais à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observez constamment le terrain devant vous pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer ou renverser le véhicule.

Il est également prudent de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté d'une colline ou d'un talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, empruntez une autre route.

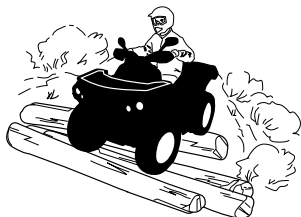
Utilisez toujours des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines et les terrains accidentés et dans les virages.

### *Position du corps*

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des

commandes. Le même principe s'applique aux pieds sur les repose-pieds. Pour réduire les risques de blessures à vos jambes et à vos pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds à tout moment. Évitez d'orienter le bout de vos pieds vers l'extérieur ou d'étendre vos pieds pour faciliter les virages, car ils pourraient être heurtés ou bloqués par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.

Malgré le fait que ce véhicule soit équipé d'une suspension, un terrain ondulé ou accidenté vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. L'adoption d'une position accroupie ou semi-acroupie est souvent nécessaire. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les chocs.



### **Franchissement de routes**

Si vous devez traverser une route, assurez-vous de bien voir des deux côtés de la route afin de déterminer le bon moment pour traverser. Choisissez votre point de sortie de l'autre côté de la route. Traversez la route en ligne droite jusqu'au point de sortie choisi. Ne tournez pas ou ne changez pas de direction et n'accélérez pas brusquement, car ces manœuvres augmentent les risques de renversement. Ne circulez pas sur un trottoir ou sur une piste cyclable, car ces routes sont destinées spécifiquement aux piétons et aux cyclistes.

### **Virages**

Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Gardez les mains sur le guidon et les pieds sur les repose-pieds.

Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement dans le virage.

Pour réduire le risque de renversement :

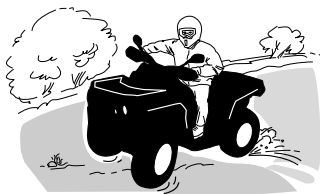
- Manœuvrer avec prudence dans les virages.
- Ne tournez pas le guidon trop loin ou trop vite en fonction de la vitesse et du terrain. Ajustez l'effort exercé sur le guidon en conséquence.

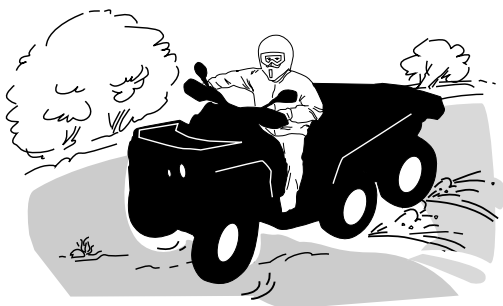
- Ralentissez avant d'entrer dans un virage. Évitez de freiner brusquement dans un virage.
- Évitez d'accélérer soudainement et vivement, même lorsque le véhicule est arrêté ou circule à basse vitesse.
- Ne tentez jamais de faire un dérapage, un glissement inadéquat, des têtes à queue ou d'autres types de cascades. Si le véhicule dérape ou glisse, tournez le volant en direction du glissement ou du dérapage. Ne freinez jamais brutalement et ne bloquez pas les roues.
- Évitez les surfaces asphaltées. Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes et il a plus de chance de se renverser. Si vous devez conduire sur une surface asphaltée, tournez graduellement, roulez lentement et évitez les accélérations ou les freinages brusques.

Évitez de tourner brusquement le guidon et d'actionner subitement l'accélérateur et le frein dans les virages.

### **AVERTISSEMENT**

**Ne jamais tourner à une vitesse excessive.**





Si le véhicule se met à glisser, tournez le guidon dans la direction du glissement jusqu'à la reprise de la maîtrise du véhicule. Ne serrez jamais les freins à fond et ne bloquez jamais les roues.

### **AVERTISSEMENT**

**Les pneus du véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, le véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.**

### **Freinage**

Gardez toujours les mains sur le guidon et les pieds sur les repose-pieds pendant le freinage.

Exercez-vous à freiner pour vous familiariser avec les freins.

- Freinez d'abord à basse vitesse, puis à une vitesse plus élevée.
- Exercez-vous à freiner en ligne droite à différentes vitesses et intensités.
- Exercez-vous à freiner en cas d'urgence; le freinage est optimal en ligne droite, avec vigueur, sans faire bloquer les roues.

Rappelez-vous que la distance de freinage dépend de la vitesse du véhicule, de la charge et du type de surface. De plus, l'état des pneus et des freins influence grandement la distance de freinage.

## REMARQUE :

Lorsque vous freinez alors que le véhicule se dirige en marche avant, le poids du véhicule se transfère aux roues avant. Pour un meilleur freinage, le système de freinage exerce une force supérieure sur les roues avant. Cela influence la maniabilité du véhicule et la direction lorsque vous freinez vigoureusement. Il est important d'en tenir compte lorsque vous freinez.

**Levier de frein :** Chaque fois que le levier de frein est actionné, les freins avant et arrière sont activés, que ce soit en mode 4x6 ou 6x6.

## Pédale de frein :

- En mode 4x6, la pédale de frein actionne **UNIQUEMENT** les freins arrière.
- En mode 6x6, la pédale de frein actionne **TOUS** les freins (avant et arrière).

## Marche arrière

Avant de passer en marche arrière, assurez-vous que la voie est libre derrière le véhicule. Reculez lentement et évitez les virages serrés.

Nous vous recommandons de vous asseoir sur votre véhicule tout-terrain lorsque vous effectuez une marche arrière. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine.

## AVERTISSEMENT

**Cette accélération subite en marche arrière pourrait à son tour provoquer une perte de contrôle.**

## Obstacles

Franchissez les obstacles rencontrés sur « le chemin » avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la vitesse sans perdre d'élan et évitez « d'accélérer brusquement ». Tenez le guidon fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle. Assurez-vous que les roues avant demeurent au sol. Tenez compte du fait que l'obstacle peut glisser ou se déplacer en le franchissant.

## Montée

Avant d'essayer de monter une colline, gardez ces choses en tête. Monter une côte ne devrait être tenté que par des conducteurs expérimentés. Commencez sur de faibles pentes. Conduisez toujours tout droit vers le haut et maintenez votre poids vers l'avant et vers le haut de la colline. Gardez les pieds sur les appuie-pieds, enclenchez un rapport de boîte de vitesses bas, puis accélérez avant d'entreprendre l'ascension. Essayez de maintenir une vitesse constante et actionnez doucement l'accélérateur pour éviter les accélérations. Une pente abrupte ou une variation de terrain ou le roulement d'une roue sur un obstacle pourrait avoir un impact important sur la stabilité, car il pourrait soulever l'avant du véhicule augmentant le risque de renversement. Certaines collines sont trop raides pour s'arrêter ou récupérer en toute sécurité après une tentative infructueuse d'escalade. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer lors de la montée de la colline. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou si le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas glisser et serrez le frein de stationnement. Descendez du véhicule par le côté gauche et utilisez ensuite la technique du virage en K (tout en marchant en arrière, à côté du véhicule sur le côté le plus élevé et avec une main sur la manette de frein, reculez lentement l'arrière du véhicule vers le haut de la colline, puis conduisez vers le bas). Marchez ou descendez toujours en amont de la pente et restez à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse. Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



## Comportement du véhicule

Grâce à sa conception, ce véhicule est un excellent grimpeur, à un point tel qu'il pourrait basculer avant même de perdre sa traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le véhicule peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais vous devez le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus que vous ne le désirez. Dans ce cas, modifiez

vosre trajectoire. Tenez compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline. Reportez-vous à **DÉPLACEMENT À FLANC DE COLLINE** plus bas.

### Descente

Maintenez le poids de votre corps vers l'arrière. Restez assis. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne ralentissez pas avec la compression du moteur et ne mettez pas le véhicule au point mort.

Si vous ralentissez en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraper. Maintenez une vitesse constante ou accélérez légèrement pour reprendre le contrôle. Essayez d'éviter les pentes raides. Si vous n'êtes pas prudent, le véhicule pourrait basculer en descendant la pente.



### Comportement du véhicule

Ce véhicule peut gravir des pentes qui sont plus raides qu'il ne peut descendre en toute sécurité. Par conséquent, avant de monter une pente, assurez-vous qu'il est possible de la descendre en toute sécurité.

### Déplacement à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Il est d'ailleurs recommandé de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, lorsque cela est nécessaire, il est important de **TOUJOURS** placer le poids de votre corps le plus en avant, vers le haut de la colline, et d'être prêt à sortir de ce côté si le véhicule commence à sa renverser.

Évitez les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

### **AVERTISSEMENT**

**Ne jamais tenter d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



**! AVERTISSEMENT**

Soyez prudent lors du chargement et du transport de réservoirs de liquide. Ils peuvent affecter la stabilité du véhicule lors de déplacement à flanc de colline en tirant vers le bas et en augmentant le risque de renversement.

**Escarpements**

Les amortisseurs du véhicule se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est abrupt ou profond, le véhicule piquera du nez et culbutera.

**! AVERTISSEMENT**

Évitez de franchir des escarpements. Faites plutôt marche arrière et empruntez un autre trajet.

**Franchissement d'étendues d'eau**

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le véhicule peut « flotter » et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau.

Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les pneus.

Dans l'eau comme sur la rive, méfiez-vous surfaces glissantes, tels que rochers, herbe, billots, etc. Vous risquez de perdre votre adhérence. Évitez d'entrer dans l'eau à haute vitesse. L'eau freinera le mouvement du véhicule et pourrait vous éjecter du véhicule.



Des freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la neige ou de la boue, actionnez les freins plusieurs fois pour que la chaleur de la friction sèche les freins. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des « trous » ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont partiellement couverts ou masqués par la végétation.

### ***Conduite sur surfaces gelées***

Si le trajet amène à traverser des étendues d'eau gelées, vérifiez si la glace est assez épaisse pour supporter le poids du conducteur, ainsi que celui du véhicule et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie.

La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement. Cela causera probablement une glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer

dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

### **Conduite sur surfaces enneigées**

Au moment de l'inspection pré-randonnée, prêtez une attention particulière aux endroits sur le véhicule où des accumulations de neige ou de glace peuvent obstruer la visibilité du feu arrière et des réflecteurs, bloquer les ouvertures de ventilation, bloquer les ouvertures de ventilation et perturber les mouvements des manettes de commande, des interrupteurs et de la pédale de frein. Avant de démarrer votre VTT, vérifiez le bon fonctionnement du volant, de l'accélérateur, des commandes de freinage.

Lorsque vous conduisez un VTT sur un chemin recouvert de neige, l'adhérence des pneus est généralement réduite amenant ainsi le véhicule à réagir différemment aux commandes. Sur une surface à adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est allongée et l'accélération est moins sensible. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Les pneus risquent de patiner et le véhicule peut déraper en survirage. Évitez de freiner brusquement. Le véhicule risque de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse donner consiste à réduire la vitesse de façon sécuritaire afin d'anticiper certaines manœuvres pour avoir suffisamment de temps et de distance pour garder le parfait contrôle du véhicule et éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsque vous conduisez votre VTT sur une surface de neige poussiéreuse, cette dernière sera entraînée par la turbulence dans le sillage du véhicule. Elle est alors projetée et s'accumule ou fond sur des composants exposés, y compris des pièces rotatives, tels que les disques de frein. L'eau, la neige ou la glace peut avoir une incidence sur le temps de réaction du système de freinage de votre VTT. Freinez fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et asséchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, vous vérifiez le niveau d'adhérence et vous êtes conscient de la réaction du véhicule aux commandes données. Retirez la neige et la glace sur la pédale de frein, les repose-pieds, le plancher et les manettes d'accélérateur et de frein. Enlevez fréquemment la neige du siège, du guidon, des phares, des feux arrière et des réflecteurs.

La neige peut cacher des pierres, des troncs d'arbre et d'autres objets. Si la neige est fondante, elle peut réduire la maniabilité du véhicule qui peut s'enliser ou perdre toute adhérence. Regardez au loin et soyez vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, vous devez garder vos distances. Vous ne devez pas conduire sur une étendue d'eau gelée avant d'avoir vérifié que la glace est capable de supporter le poids du véhicule, avec le

conducteur et sa cargaison. N'oubliez pas qu'une épaisseur de glace peut être suffisante pour supporter une motoneige, mais pas un VTT d'un poids identique parce que la surface de contact des quatre pneus est plus petite que celle des chenilles et des skis d'une motoneige.

Pour maximiser le confort et éviter les gelures, portez toujours des vêtements et des équipements de protection pour VTT adaptés aux conditions météorologiques auxquelles vous serez exposé pendant votre voyage.

À la fin de chaque randonnée, il est souhaitable de nettoyer la carrosserie du véhicule et tous les composants mobiles (freins, éléments de la direction, de la transmission, les commandes, etc.), et éliminer toutes les accumulations de neige ou de glace. La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine inspection avant randonnée.

La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduisez votre vitesse et gardez une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrez les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige.

### ***Conduite sur le sable***

Rouler sur le sable, les dunes de sable offre une expérience unique, mais vous devez prendre certaines précautions. Le sable mouillé, épais ou fin peut entraîner une perte de traction et faire en sorte que le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, cherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera les conducteurs à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent lorsque vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

### ***Conduite sur des pierres***

La conduite sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, celui-ci pourrait glisser ou se renverser, surtout à haute vitesse (causant l'éjection du conducteur).

Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur « l'accélérateur brusquement » ou glisser risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.

# ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA/ÉTATS-UNIS)

## Étiquette mobile

Ce véhicule est livré avec une étiquette mobile contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

**MODÈLE DE CATÉGORIE Y**

CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS

CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER

CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE

---

**RENEGADE 70**

(RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 6 ANS)  
VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À:  
16 km/h (10 mph) (RÉGLÉE EN USINE)

\*LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 24 KM/H (15 MPH)  
(RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)  
UN VTT DE CATÉGORIE Y-6+ EST UN MODÈLE POUR JEUNES

---

**RENEGADE 110**

(RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS DE PLUS DE 10 ANS)  
VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À:  
24 km/h (15 mph) (RÉGLÉE EN USINE)

\*LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 48 KM/H (30 MPH)  
(RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON LE JUGEMENT DES PARENTS)  
UN VTT DE CATÉGORIE Y-10+ EST UN MODÈLE POUR JEUNES

---

IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT. CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE DÉTAILS.

SE RENSEIGNER AUPRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE À PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT

\*voir les directives du Guide du conducteur

**NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE**

**AVERTISSEMENT**

Une mauvaise utilisation du véhicule peut causer des BLESSURES GRAVES ou la MORT.



**TOUTJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.**

**NE JAMAIS CONDUIRE SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

**NE JAMAIS TRANSPORTER DE PASSAGER.**

**NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'INFLUENCE DE DROGUES OU ALCOOL.**

**NE JAMAIS conduire :**

- sans avoir reçu une formation ou des directives appropriées.
- à une vitesse trop élevée pour vos compétences ou pour les conditions routières.
- sur la voie publique - le VTT pourrait entrer en collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manœuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

**TOUTJOURS:**

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manœuvrabilité et le contrôle.

REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR.  
SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES

7049009-486

## Étiquettes de sécurité

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier.

Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

### REMARQUE :

En cas de divergence entre ce guide du conducteur et le véhicule, les étiquettes de sécurité du véhicule ont la priorité sur les étiquettes du présent document.

## Étiquette Sécurité générale

**⚠ AVERTISSEMENT**

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ APPROUVÉS.

NE JAMAIS UTILISER SUR DES VOIES PUBLIQUES.

NE JAMAIS ACCEPTER DE PASSAGERS.

NE CONDUISEZ JAMAIS APRÈS AVOIR CONSOMMÉ DES DROGUES OU DE L'ALCOOL

**NE JAMAIS** conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- sur les routes publiques - au risque de provoquer une collision avec un autre véhicule.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

**TOUJOURS:**

- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

Lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité, localiser et lire le guide du conducteur et regarder la vidéo de sécurité en vous servant du code QR ou en visitant le site internet Can-am avant de conduire le véhicule.

Brevet : [www.brp.com/fr/a-propos-de-brp/brevets.html](http://www.brp.com/fr/a-propos-de-brp/brevets.html)

708505417





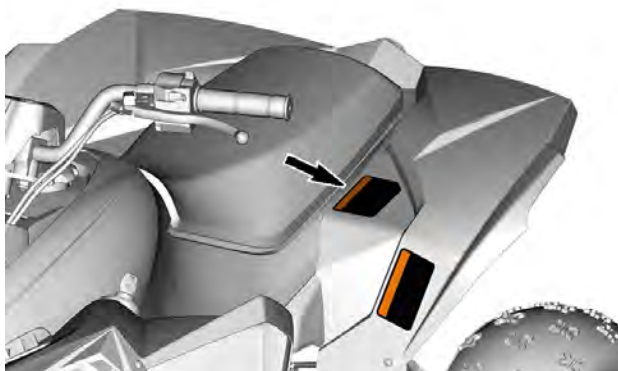
## Étiquette d'avertissement du passager

### **⚠ AVERTISSEMENT**



**NE JAMAIS** prendre de passagers. Les passagers peuvent causer une perte de contrôle du véhicule et entraîner des **BLESSURES GRAVES** ou la **MORT**.

704909423



## Charge maximale et pression des pneumatiques – Étiquette d'avertissement

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Une pression inadéquate des pneus ou une surcharge peuvent provoquer une perte de contrôle.

Une perte de contrôle peut mener à de GRAVES BLESSURES OU À LA MORT.

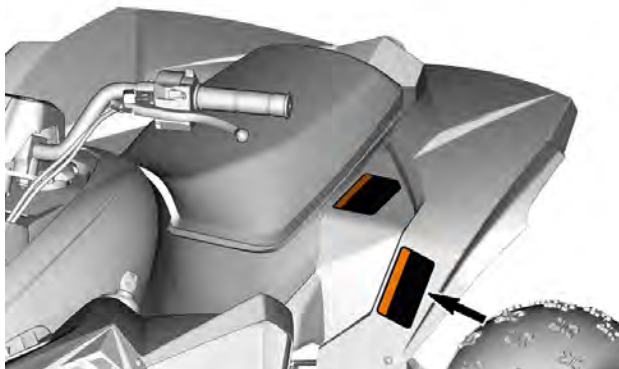
#### **PRESSIION DES PNEUS**

- Établie lorsque les pneus sont à froids:

|           |          |        |       |
|-----------|----------|--------|-------|
| - Minimum | AVANT:   | 25 kpa | 4 psi |
|           | ARRIÈRE: | 25 kpa | 4 psi |
| - Maximum | AVANT:   | 35 kpa | 5 psi |
|           | ARRIÈRE: | 35 kpa | 5 psi |

- Ne jamais appliquer de pression inférieure à celle qui est indiquée, car le pneu pourrait sortir de la jante.
- Charge maximale du véhicule : 150 lb (70 kg).  
Comprend le poids du conducteur et des accessoires.

704909425



## Âge recommandé/véhicule tout terrain/ANSI/SVIA- Étiquette d'avertissement

Renegade 70



Renegade 110  
Renegade 110 X xc



# Pas d'utilisation sur route - Étiquette d'avertissement

## ⚠ AVERTISSEMENT / ⚠ WARNING

Ce véhicule est conçu pour un usage hors route et n'est pas destiné aux voies publiques.

This vehicle is an off road vehicle not intended for use on public roads.

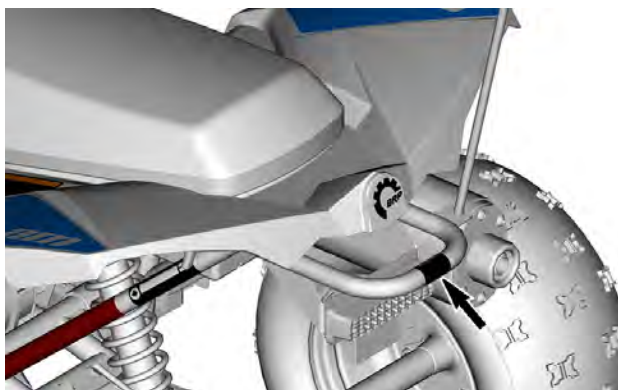


## Traction d'une charge fixée au pare-choc arrière - Étiquette d'avertissement

### **⚠ AVERTISSEMENT**

NE JAMAIS attacher ici pour tirer une charge. Ceci pourrait faire renverser le véhicule.

704909492

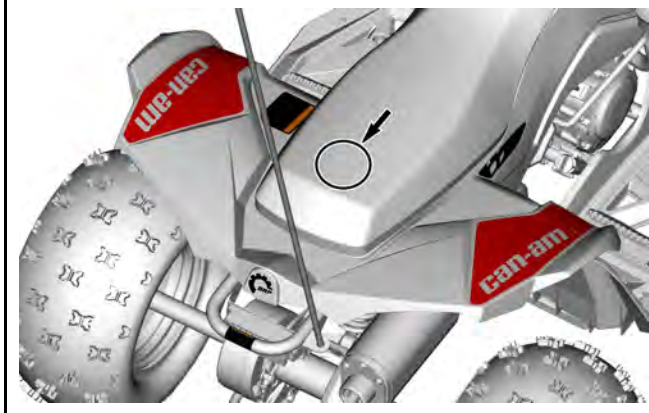


## Pictogramme moulé

*Pictogramme : Siège*

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Aucun passager n'est autorisé sur ce véhicule.**



## Étiquette mobile de conformité

### Étiquettes suspendues Avertissement de la proposition 65 de l'État de Californie

 **AVERTISSEMENT.** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le [www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle](http://www.P65Warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle)



704906872

---

# ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS)

## Étiquette mobile

Ce véhicule est livré avec une étiquette mobile contenant d'importants renseignements.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.



## Étiquette mobile

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

### AVERTISSEMENT

- Localisez et lisez le guide du conducteur. L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Portez toujours une protection oculaire.
- Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.
- N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.
- Ne transportez jamais des passagers.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

### MODÈLE DE CATÉGORIE **Y**

CE VTT A ÉTÉ CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF SOUS  
L'ÉTROITE SUPERVISION DES PARENTS

CONDUCTEUR SEULEMENT - AUCUN PASSAGER

CE VTT DE CATÉGORIE Y A ÉTÉ CONÇU POUR QUE SA  
VITESSE MAXIMALE SOIT RESTREINTE

#### RENEGADE 110

(RECOMMANDÉ POUR LES UTILISATEURS  
DE PLUS DE 10 ANS)

VITESSE MAXIMALE RESTREINTE À:  
24 km/h (15 mph) (RÉGLÉE EN USINE)

\*LA VITESSE MAXIMALE PEUT ATTEINDRE 48 KM/H (30 MPH)  
(RÉGLÉE SOUS LA SUPERVISION/SELON  
LE JUGEMENT DES PARENTS)

UN VTT DE CATÉGORIE Y-10+ EST UN MODÈLE POUR JEUNES

IL EST POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS POUR  
APPRENDRE À ENSEIGNER LA CONDUITE DE VTT.  
CONSULTER SON CONCESSIONNAIRE POUR PLUS DE  
DÉTAILS.

SE RENSEIGNER AUPRÈS DE SON CONCESSIONNAIRE À  
PROPOS DES LOIS PROVINCIALES OU LOCALES  
RÉGISSANT LA CONDUITE D'UN VTT

\*voir les directives du Guide du conducteur

**NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT DE VENDRE LE VÉHICULE**



## **Pictogramme de Sécurité**

Lisez et comprenez les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier.

Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

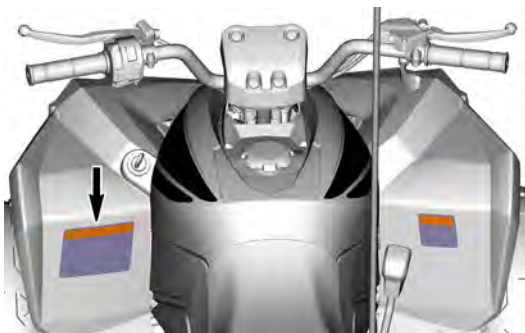
### **REMARQUE :**

En cas de divergence entre ce guide du conducteur et le véhicule, les étiquettes de sécurité du véhicule ont la priorité sur les étiquettes du présent document.

## Étiquette d'avertissement général

**⚠ AVERTISSEMENT**

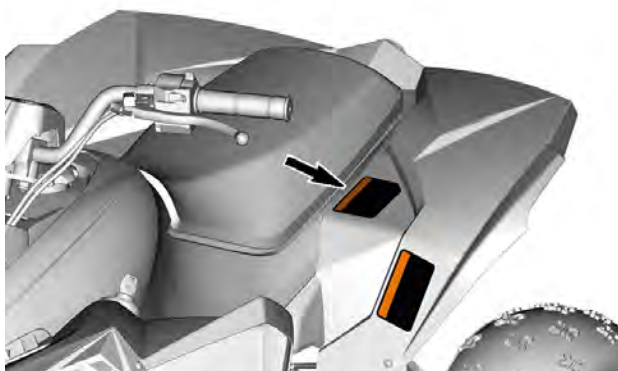
- Toujours porter un casque homologué et des vêtements de protection.
- Localisez et lisez le guide du conducteur. L'utilisation incorrecte d'un VTT peut entraîner des BLESSURES GRAVES ou la MORT. Suivez toutes les instructions et tous les avertissements.
- Portez toujours une protection oculaire.
- N'utilisez jamais le véhicule sur la voie publique.
- Ne transportez jamais un passager.
- Ne conduisez jamais ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues.



## Étiquette d'avertissement du passager

### AVERTISSEMENT

- Lisez ce Guide du conducteur et regardez la vidéo de sécurité.
- Ne transportez jamais un passager.



---

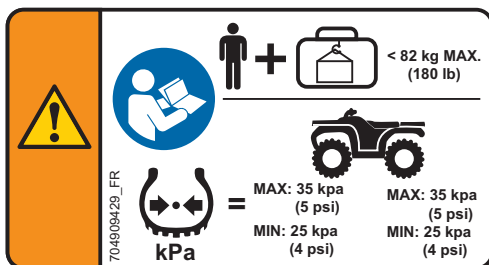
ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES  
PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS)

## **Charge maximale et pression des pneumatiques – Étiquette d'avertissement**

**⚠ AVERTISSEMENT**

- Localisez et lisez le guide d'utilisation du treuil. Une surcharge et une pression des pneus incorrecte peuvent entraîner une perte de maîtrise, entraînant des **BLESSURES GRAVES** ou **MORTELLES**.
- **TOUJOURS** s'assurer que la pression des pneus est adéquate.
- Ne dépassez **JAMAIS** la charge admissible de 82 kg (180 lb) incluant le poids du conducteur, du chargement et des accessoires (et le timon de remorque, selon le cas).

704909429\_FR



**< 82 kg MAX.  
(180 lb)**

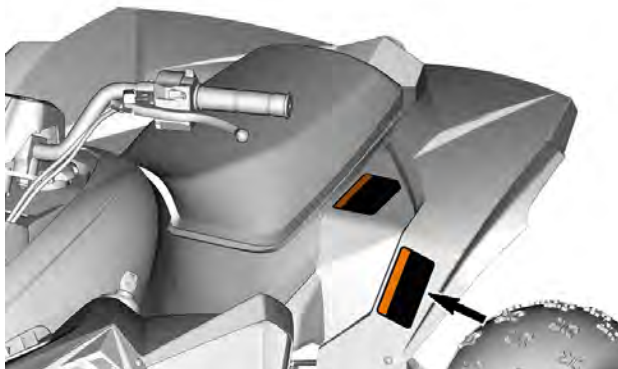
**kPa**

**MAX: 35 kPa  
(5 psi)**

**MIN: 25 kPa  
(4 psi)**

**MAX: 35 kPa  
(5 psi)**

**MIN: 25 kPa  
(4 psi)**



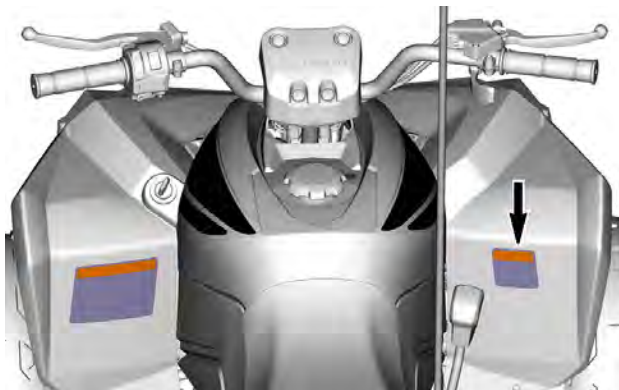
ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES  
PAYS À L'EXCEPTION DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS)

## Âge recommandé (6 ans et plus) – Étiquette d'avertissement

### **AVERTISSEMENT**

L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 6 ans  
augmente vos risques de subir des BLESSURES GRAVES  
ou MORTELLES.

L'utilisation de ce véhicule tout-terrain EST INTERDITE aux  
personnes de moins de 6 ans.



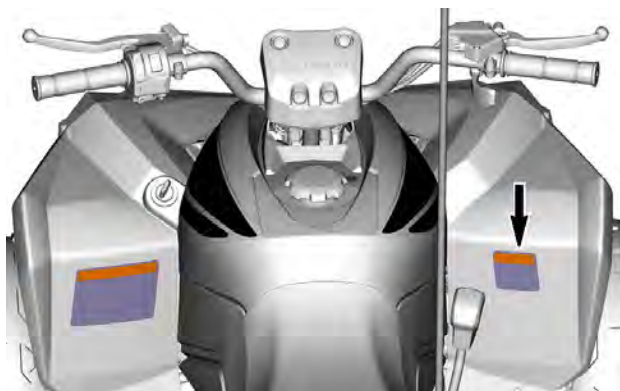
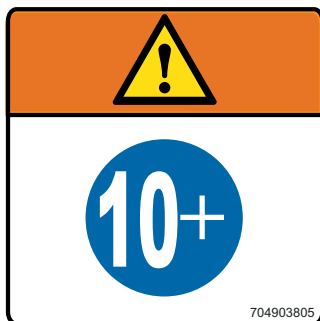


**Âge recommandé (10 ans et plus) – Étiquette  
d'avertissement**

 **AVERTISSEMENT**

L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 10 ans  
augmente vos risques de subir des BLESSURES GRAVES  
ou MORTELLES.

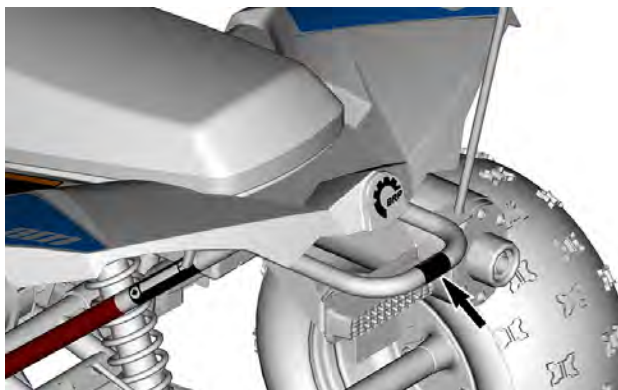
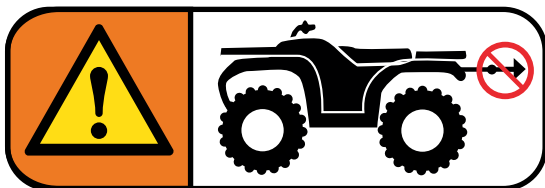
L'utilisation de ce véhicule tout-terrain EST INTERDITE aux  
personnes de moins de 10 ans.



## Traction d'une charge fixée au pare-choc arrière - Étiquette d'avertissement

### **AVERTISSEMENT**

N'utilisez JAMAIS le pare-chocs pour attacher et tirer une charge. Cela pourrait faire basculer le véhicule.

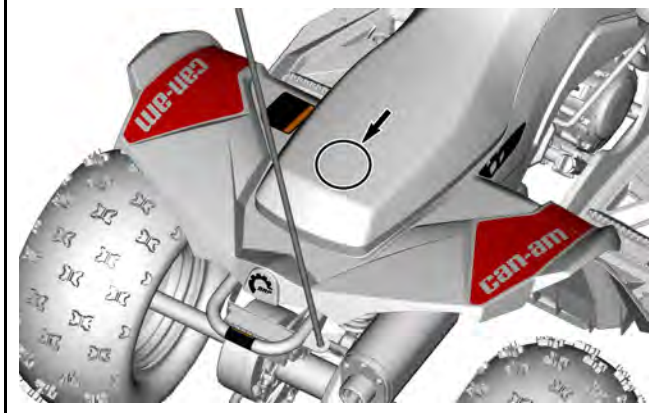


## Pictogramme moulé

### Pictogramme : Siège

**⚠ AVERTISSEMENT**

Aucun passager n'est autorisé sur ce véhicule.



---

## RAPPORTER LES DÉFAUTS DE SÉCURITÉ

Aux États-Unis, si vous pensez que votre véhicule présente un défaut qui pourrait entraîner un accident ou des blessures voire le décès, vous devez informer immédiatement la « National Highway Traffic Safety Administration » (NHTSA) en plus de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Si Transport Canada reçoit d'autres plaintes analogues, elle pourrait ouvrir une enquête et, si elle découvrait un défaut pour la sécurité, elle pourrait exiger un rappel et une campagne de modification. Cependant, Transport Canada ne peut pas s'impliquer dans des situations particulières entre vous, le concessionnaire et Bombardier Produits Récréatifs Inc.

### Pour contacter Transport Canada :



819-994-3328 (dans la région de Gatineau-Ottawa et à l'extérieur du pays)  
Sans frais: 1 800-333-0510 (au Canada)



Transport Canada - ASFAD  
330 Sparks Street  
Ottawa, ON  
K1A 0N5



<https://www.tc.gc.ca/recalls>

Cette page est intentionnellement vide

# **RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE**

## COMMANDES PRINCIPALES

Cette rubrique présente les renseignements de base sur les fonctions de différentes commandes de votre véhicule. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une commande en conjonction avec d'autres, reportez-vous aux *Instructions d'utilisation*.

### Manette d'accélérateur

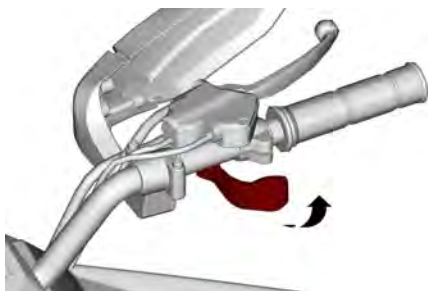
La manette d'accélérateur se trouve sur le côté droit du guidon.

Poussez-la vers l'avant pour augmenter le régime du moteur, ce qui permet d'engager la boîte de vitesses.

Lorsque vous la relâchez, le moteur retourne automatiquement au ralenti et le véhicule ralentit graduellement.

#### REMARQUE :

Le régime de ralenti du moteur est pré réglé en usine. Si le régime de ralenti n'est pas satisfaisant, consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé pour effectuer le réglage.



#### GUIDON DROIT

Le véhicule est également équipé d'un interrupteur de désengagement de la manette des gaz. Si la manette des gaz se fige ou reste en position ouverte lorsqu'elle est relâchée, l'interrupteur de désengagement de la manette des gaz limite le régime du moteur au ralenti.

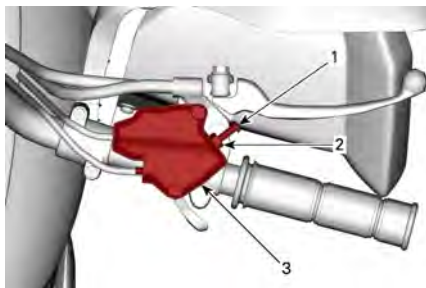
#### AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas en douceur, en vérifier la cause. Corriger le problème avant d'utiliser le véhicule. Consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé si vous ne pouvez pas trouver ou résoudre le problème vous-même.



### Limiteur de vitesse

Ce véhicule est équipé d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de la manette d'accélérateur. Le limiteur de vitesse empêche l'ouverture complète de l'accélérateur, même lorsque la manette des gaz est poussée à fond vers l'avant. Cela limite la puissance disponible du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



#### GUIDON DROIT

1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
3. Logement de câble de manette d'accélérateur

#### AVERTISSEMENT

**Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du véhicule en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.**

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsqu'un débutant utilise le véhicule.

Les adultes peuvent régler progressivement la vis du limiteur de vitesse afin d'augmenter la vitesse maximale à mesure que le débutant se familiarise avec le fonctionnement du véhicule. Se reporter au tableau suivant.

| Réglage de la vitesse   | Renegade 70       | Renegade 110<br>Renegade 110 Xxc |
|-------------------------|-------------------|----------------------------------|
| Régime limité d'usine   | 16 km/h (10 mi/h) | 24 km/h (15 mi/h)                |
| Régime sans restriction | 24 km/h (15 mi/h) | 48 km/h (30 mi/h)                |

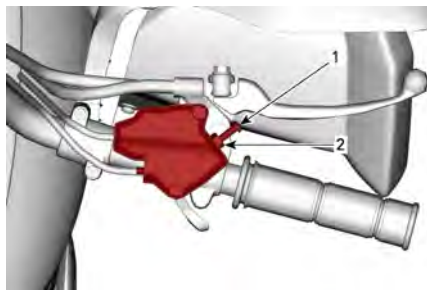
**⚠ AVERTISSEMENT**

Dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale réglée à l'aide de la vis de limiteur de régime.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. Le non-respect des recommandations de réglage peut entraîner un accident.

Pour régler la vis du limiteur de vitesse, desserrez le contre-écrou, puis tournez la vis du limiteur de vitesse en conséquence. Tournez la vis dans le sens horaire pour réduire la course de la manette des gaz. Tournez-la dans le sens anti-horaire pour augmenter la course de la manette des gaz.



1. Écrou de blocage
2. Vis de limiteur de régime

Serrez le contre-écrou lorsque vous êtes satisfait du réglage.

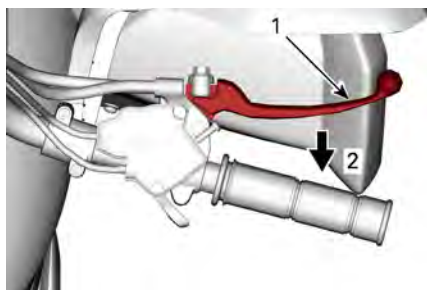
## Manette de frein droite

Cette manette se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsque le levier est tiré vers le guidon, le frein avant est appliqué. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.

### AVERTISSEMENT

**Actionnez toujours les deux freins (leviers de frein droit et gauche) simultanément tout en relâchant l'accélérateur. Sinon, vous risquez de perdre le contrôle du véhicule et subir des blessures graves.**



### GUIDON DROIT

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

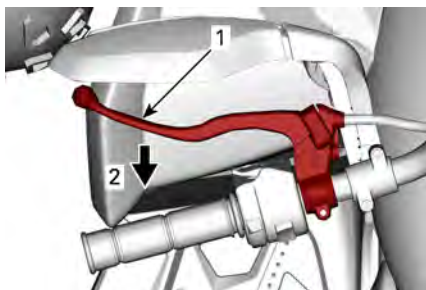
## Manette de frein gauche

La manette de frein gauche se situe sur le côté gauche du guidon.

Lorsque le levier est tiré vers le guidon, le frein arrière est appliqué. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.

### AVERTISSEMENT

**Actionnez toujours les deux freins (leviers de frein droit et gauche) simultanément tout en relâchant l'accélérateur. Sinon, vous risquez de perdre le contrôle du véhicule et subir des blessures graves.**



### GUIDON GAUCHE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

## Frein de stationnement

Quand il est serré, le frein de stationnement immobilise le véhicule. Utile pour transporter le véhicule ou lorsqu'il n'est pas utilisé.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Utilisez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

### ⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule. Le fait de conduire le véhicule lorsqu'une pression constante s'exerce sur les freins peut entraîner l'endommagement du système de freinage et une perte de la capacité de freinage et/ou un incendie.

### Renegade 70

Le bouton du frein de stationnement est sur le levier de frein droit.

**Pour enclencher le mécanisme du frein de stationnement :** Serrez le levier de frein droit et appuyez sur le bouton de verrouillage du frein de stationnement, puis relâchez le levier de frein. Le levier de frein est maintenant retenu en position fermée et le ou les freins sont serrés.

**Pour desserrer le mécanisme du frein de stationnement :** Serrez le levier de frein. Le bouton de verrouillage du frein de stationnement

doit revenir automatiquement à sa position initiale. Le levier du frein doit revenir à sa position de repos.



### **LEVIER DE FREIN DROIT – RENEGADE 70**

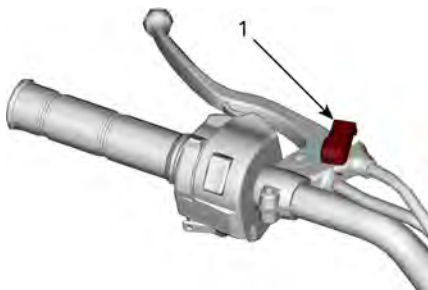
1. Bouton de verrouillage du frein de stationnement

### **Renegade 110 et Renegade 110 X xc**

Le levier de verrouillage du frein de stationnement est sur le levier de frein gauche.

**Pour enclencher le mécanisme du frein de stationnement :** Serrez et maintenez le levier de frein gauche serré pendant que vous engagez son levier de verrouillage, puis relâchez le levier de frein contre le levier de verrouillage. La manette de frein est maintenant maintenue en position serrée et applique le ou les freins.

**Pour desserrer le mécanisme du frein de stationnement :** Serrez le levier de frein. Le levier de verrouillage doit revenir automatiquement à sa position initiale. Le levier du frein doit revenir à sa position de repos.



**LEVIER DE FREIN GAUCHE – RENEGADE 110**

1. Verrou du levier

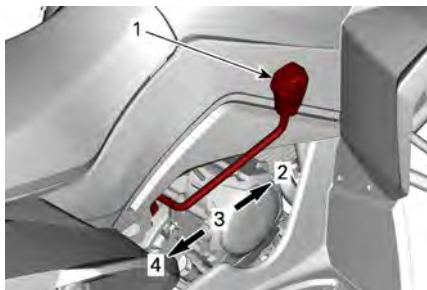
# COMMANDES SECONDAIRES

## Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

### AVIS

**Arrêtez toujours complètement le véhicule et actionnez les freins avant de déplacer le levier sélecteur. Assurez-vous que le moteur tourne au ralenti.**



### MODÈLE DU LEVIER SÉLECTEUR

1. Levier sélecteur
2. Marche avant (F)
3. Point mort (N)
4. Marche arrière (R)

Pour changer la position de la boîte de vitesses, immobiliser le véhicule complètement, serrez les freins, puis placez le levier sur la position voulue. Ne forcez jamais sur le levier.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Avant de mettre le véhicule en marche arrière, vérifiez que la voie est libre derrière le véhicule. Rester assis.**

Si le changement de vitesse pose des difficultés, consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé ou une autre personne qualifiée pour régler la tringlerie de changement de vitesse.

### **F : Avant**

C'est l'équipement de protection normal. Cette position permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

### **N : Point mort**

Cette position débraye la boîte afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

### **RP : Marche arrière**

Cette position permet au véhicule de reculer.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. BRP recommande de rester assis. Évitez de vous tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

## **Interrupteur multifonction**

L'interrupteur multifonction se situe sur le côté gauche du guidon.

Les commandes situées sur le commutateur multifonction sont les suivantes :



### **INTERRUPTEUR MULTIFONCTION**

1. Bouton de démarrage du moteur
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur



**Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur**

L'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur peut être utilisé pour arrêter le moteur rapidement, ou comme commande d'urgence. Lorsque cet interrupteur est en position STOP, le véhicule n'est pas alimenté en électricité et le moteur ne peut pas tourner.

Pour arrêter le moteur, relâchez complètement la manette des gaz, puis placez l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur sur la position STOP. Ensuite, mettez le contact sur la position OFF

**REMARQUE :**

Bien que le moteur puisse être arrêté en tournant la clé de contact sur la position OFF, nous recommandons d'arrêter le moteur en plaçant l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur sur la position STOP.

**INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR**

1. Position STOP
2. Position MARCHÉ

**Bouton de démarrage du moteur**

Le bouton de démarrage du moteur est situé sur la partie inférieure de l'interrupteur multifonction.

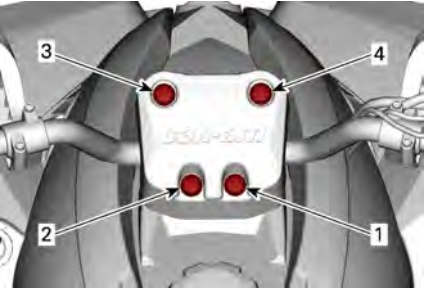
Ce bouton est utilisé pour démarrer le moteur. Consultez la procédure complète dans la section *Démarrage du moteur*.



1. Bouton de démarrage du moteur

Voyants

Les voyants se trouvent près du centre du guidon.



VOYANTS

|   |                    |                                                                                     |                                                               |
|---|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| 1 | Point mort (N)     |  | Le levier sélecteur est au point mort (N).                    |
| 2 | Marche arrière (R) |  | Le levier sélecteur est sur la position de la marche arrière. |

|   |                      |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 | Niveau d'essence bas |  | Bas niveau d'essence. Le véhicule peut encore parcourir 11 - 16 km (7 - 10 mi).                                                                                                                                                                                             |
| 4 | Vérifier moteur      |  | Clignotant : Le moteur surchauffe. La puissance du moteur est automatiquement réduite.<br>Continu : Une erreur EFI s'est produite. Pour éviter d'endommager gravement le moteur, n'utilisez pas le véhicule. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé. |

## Commutateur d'allumage

L'interrupteur d'allumage est situé juste au-dessus de l'aile avant gauche.

Cet interrupteur à clé a deux positions : OFF et ON.



### INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. Position ARRÊT
2. Position de marche

Avant de démarrer le moteur, insérez la clé dans l'interrupteur d'allumage et mettez-la sur la position ON. Pour retirer la clé, tournez-la en position OFF, puis retirez-la. Retirez toujours la clé lorsque le véhicule n'est pas utilisé ou lorsqu'il est transporté.

Même si le moteur peut être arrêté en tournant la clé de contact sur la position OFF, il est fortement recommandé d'utiliser l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur. Toutefois, n'oubliez pas de tourner la clé de

contact sur la position OFF après avoir arrêté le moteur à l'aide de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur pour éviter de vider la batterie.

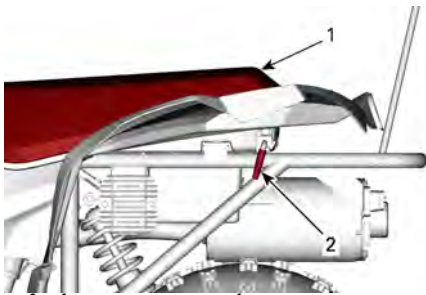
---

# ÉQUIPEMENT

## Siège

### *Pour retirer le siège*

Le loquet du siège est situé sous l'aile arrière gauche. Tirez le loquet vers l'arrière tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirez ensuite le siège vers l'arrière pour le retirer.



### **CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE**

1. Siège
2. Loquet du siège

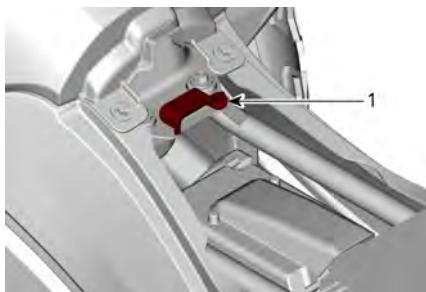
### *Installation du siège*

Insérez la languette avant du siège dans le crochet du cadre. Après avoir placé le siège dans sa position, appuyez fermement pour le verrouiller.



### **DESSOUS DU SIÈGE**

1. Languette du siège



1. Crochet du cadre

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Vérifiez que le siège est bien verrouillé avant de conduire le véhicule.**

# CARBURANT

## Spécifications d'essence

### AVIS

**Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.**

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce moteur a été conçu pour fonctionner avec les carburants prescrits. Il convient cependant de noter ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
  - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
  - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
  - la corrosion des pièces métalliques;
  - des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

### *Essence recommandée*

Utilisez de l'essence ordinaire sans plomb avec un indice d'octane minimum AKI (RON+MON)/2 de 87 ou un indice d'octane RON de 92.

Pour des performances optimales, utilisez de l'essence super sans plomb avec un indice d'octane AKI (RON+MON)/2 de 91 ou un indice d'octane RON de 95.

### AVIS

**N'utilisez jamais d'autres carburants. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.**

### AVIS

**N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.**

## États-Unis

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

## Méthode de remplissage

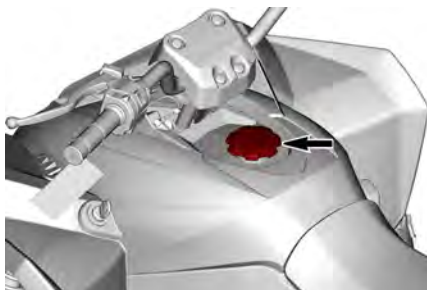


### AVERTISSEMENT

- Ne pas laisser un enfant mettre du carburant dans le véhicule.
- Manipulez toujours le carburant avec de grandes précautions.
- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein. Ouvrez lentement le bouchon du réservoir avec précaution.
- Si vous constatez une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
- Les vapeurs de carburant sont inflammables et explosives dans certaines conditions.
- Ne vérifiez jamais le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
- Ne fumez jamais et tenez les flammes et les étincelles à l'écart.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.
- Toujours essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.
- Si du carburant se répand sur votre peau ou vos vêtements, lavez immédiatement à l'eau et au savon et changez de vêtements.

1. Arrêtez le moteur.
2. Ne permettez jamais à quiconque de rester dans le véhicule lors du ravitaillement en essence.
3. Dévissez le bouchon du réservoir d'essence dans le sens antihoraire afin de le retirer.



**BOUCHON DE RÉSERVOIR D'ESSENCE**

4. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.
5. Versez l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
6. Cessez de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Évitez tout remplissage excessif. Ne remplissez pas le col du réservoir.**
7. Serrez au maximum le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.

---

# PÉRIODE DE RODAGE

## Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, nous recommandons de faire inspecter votre véhicule par un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Se reporter à la rubrique *Entretien*.

### Moteur

Au cours de la période de rodage :

- Évitez les accélérations à plein régime.
- N'actionnez jamais la manette d'accélérateur à plus du 3/4 de sa course.
- Évitez les accélérations intenses.
- Évitez de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.
- Évitez toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

### Freins

#### AVERTISSEMENT

**Des freins neufs fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Pour assurer un bon rodage, freiner le véhicule jusqu'à l'arrêt complet au moins 50 fois. Réglez les freins si nécessaire, voir la section *Freins mécaniques*.**

### Courroie d'entraînement

Une courroie d'entraînement neuve nécessite une période de rodage de 50 km (30 mi).

Au cours de la période de rodage :

- d'accélérer ou de décélérer vigoureusement
- Évitez de tirer une charge.
- Évitez de circuler à plein régime.

# CONSIGNES D'UTILISATION

## Démarrage du moteur

### **AVERTISSEMENT**

Inspectez toujours le véhicule avant chaque utilisation. Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes et de toutes les fonctions du véhicule.

### **AVIS**

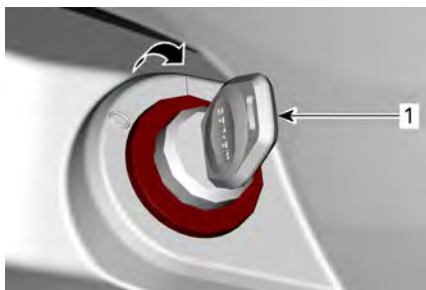
Ne pas utiliser le véhicule immédiatement après le démarrage. Laissez le moteur tourner pendant plusieurs minutes avant d'utiliser le véhicule. Cela évitera d'endommager le moteur.

1. Placez le levier sélecteur en position neutre (N).
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Asseyez-vous dans le véhicule.
4. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.



### **COMMUTATEUR MULTIFONCTION - GUIDON GAUCHE**

1. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
2. Position STOP
3. Position MARCHE
5. Insérez la clé dans l'interrupteur d'allumage et mettez-la sur la position ON.



1. Clé de contact

6. Tirez et maintenez le levier de frein gauche. Si le frein n'est pas serré, le moteur ne démarrera pas.
7. Appuyez sur le bouton de démarrage du moteur et tenez-le dans cette position jusqu'à ce que le moteur démarre. N'appuyez pas sur la manette des gaz pendant le démarrage.



### INTERRUPTEUR MULTIFONCTION

1. Bouton de démarrage du moteur

## AVIS

N'appuyez pas sur le bouton de démarrage pendant plus de cinq secondes. Attendez cinq secondes entre chaque tentative de démarrage, pour permettre au démarreur de refroidir. Faites attention à ne pas vider la batterie.

8. Relâchez le bouton de démarrage du moteur dès que le moteur tourne, puis relâchez le frein.

## Arrêt du moteur

### AVERTISSEMENT

**Évitez de stationner le véhicule dans une pente.**

1. Relâchez la manette des gaz et immobilisez le véhicule.
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Placez le levier sélecteur en position avant (F).
4. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.
5. Mettez la clé d'allumage sur la position OFF.
6. Retirez la clé du commutateur d'allumage.

## Changement de rapport

1. Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.
2. Serrer les freins et placer le levier sélecteur à « F » (marche avant) ou « R » (marche arrière).
3. Relâchez les freins.

### AVERTISSEMENT

**S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule.**

## AVIS

**Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et appliquer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.**

### REMARQUE :

Si on tente de changer de vitesse à haut régime, le moteur s'arrêtera.

# PERSONNALISEZ VOTRE CONDUITE

## Ajuster la suspension

### **AVERTISSEMENT**

Le réglage de la suspension peut influencer la maniabilité du véhicule. Toujours prendre le temps de se familiariser avec le comportement du véhicule après tout réglage de la suspension.

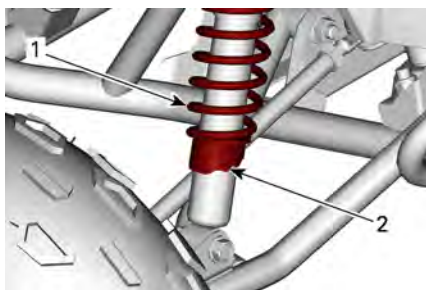
### **AVERTISSEMENT**

Le réglage des amortisseurs avant gauche et droit doit toujours être à la même position. Ne réglez jamais un seul amortisseur. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité, pouvant entraîner un accident. Suivez attentivement la procédure de réglage, ou consultez votre concessionnaire Can-Am Hors route pour l'entretien.

### *Réglage de la précharge à ressort*

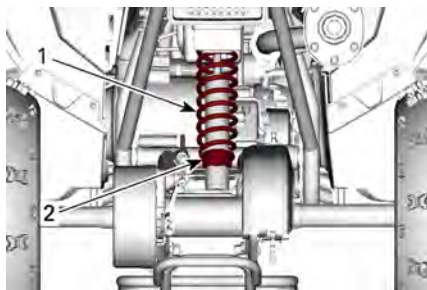
1. Raccourcir les ressorts pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.
2. Allongez les ressorts pour une tenue de route plus souple sur des routes normalement lisses.
3. Réglez la précharge du ressort en tournant la came ou l'anneau de réglage.

### *Renegade 70/Renegade 110*



### **SUSPENSION AVANT**

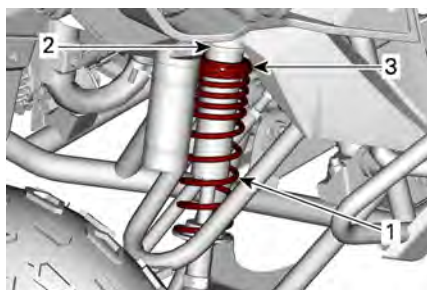
1. Ressort avant
2. Tournez la came de réglage



### **SUSPENSION ARRIÈRE**

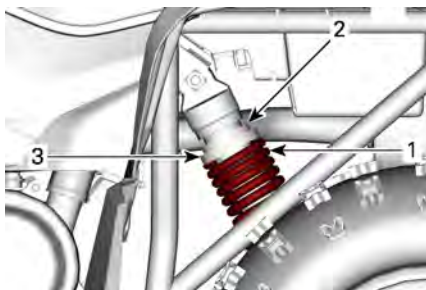
1. Ressort arrière
2. Tournez la came de réglage

### **Renegade 110 Xxc**



### **SUSPENSION AVANT**

1. Ressort avant
2. Desserrer l'anneau de verrouillage
3. Tourner l'anneau de réglage



**SUSPENSION ARRIÈRE – CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE**

1. Ressort arrière
2. Desserrer l'anneau de verrouillage
3. Tourner l'anneau de réglage

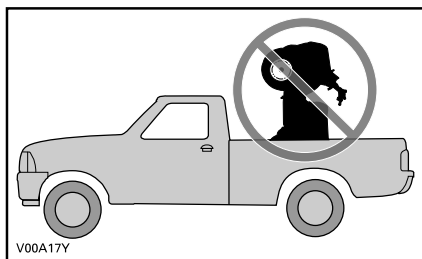


## TRANSPORT DU VÉHICULE

Pour transporter le véhicule, il doit être arrimé à la remorque avec des sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

### AVERTISSEMENT

**Ne jamais remorquer ce véhicule derrière une voiture ou tout autre véhicule. Utilisez toujours une remorque. Ne jamais basculer ce véhicule pour le transporter. Le véhicule doit être dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues), tourné vers l'avant du véhicule de transport.**



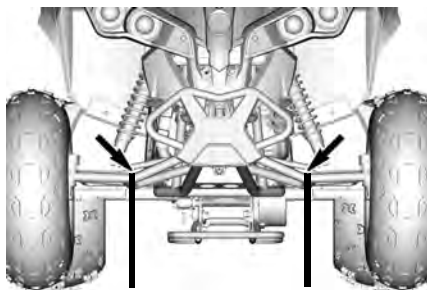
Ne pas oublier de :

- Arrêtez le moteur et serrez le frein de stationnement.
- Engagez un rapport de la boîte de vitesses.
- Vérifiez que les bouchons d'huile et de carburant sont correctement fermés. Vérifiez que le siège est verrouillé en position.
- Retirez le signal de sécurité.

### AVIS

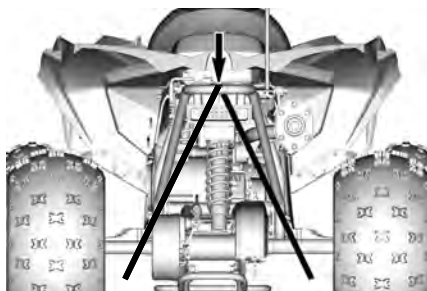
**N'essayez pas d'arrimer le véhicule par son porte-bagages, son pare-chocs ou son guidon. Utilisez toujours les points d'arrimage identifiés ci-dessous.**

À l'avant du véhicule, fixez les sangles d'arrimage aux tubes de la suspension ou du châssis, et jamais au pare-chocs.



**TOUS LES MODÈLES – EMBLEMENTS DU POINT D'ARRI-MAGE AVANT**

A l'arrière du véhicule, attachez la sangle autour de la barre d'appui.



**TOUS LES MODÈLES - EMBLEMENT DU POINT D'ARRI-MAGE ARRIÈRE**

**AVIS**

**Vous risquez d'endommager le véhicule si vous attachez le véhicule à d'autres endroits.**

# ENTRETIEN

## CALENDRIER D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au calendrier d'entretien.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.

### AVERTISSEMENT

**Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.**

## Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U)

**Un atelier de réparation ou une personne de votre choix peut effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation** des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou d'un concessionnaire autorisé de véhicules hors route Can-Am.

Bien qu'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire Can-Am hors route autorisé ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires autorisés de véhicules hors route Can-Am. Pour plus d'informations, reportez-vous à la GARANTIE liée aux émissions selon l'EPA DES É.-U. dans la section de ce document portant sur la *garantie*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

## Conditions d'utilisation intensive

Si votre véhicule est utilisé dans les conditions suivantes, reportez-vous à la section **Utilisation intensive** du calendrier d'entretien :

- transport répété de charges à plus de 75 % de la capacité maximale.
- L'augmentation de la charge de travail appliquée au système d'entraînement réduit la durée de vie de l'huile dans les différentiels, la boîte de vitesses/transmission et le moteur. Cela réduit la longévité des composants internes s'ils ne sont pas remplacés plus fréquemment.
- Conduire à des vitesses excessives pendant une période prolongée.

Une utilisation utilitaire ou professionnelle supérieure à la moyenne nécessite un remplacement plus fréquent des fluides et des composants d'usure qu'une utilisation sur piste, récréative ou utilitaire occasionnelle.

### *Instructions d'entretien du filtre à air*

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée selon les conditions de poussière suivantes:

- Conduite sur sable sec
- Conduite sur des surfaces poussiéreuses sèches
- Conduite sur des surfaces enneigées
- Conduite sur des sentiers de gravier sec ou dans des conditions semblables.

La conduite en groupe dans de telles conditions exige une augmentation de la fréquence d'entretien du filtre à air.

## Calendrier d'entretien

Veillez à ce qu'un entretien approprié soit effectué aux intervalles recommandés, comme indiqué dans le tableau. Les tâches d'entretien individuelles sont identifiées comme suit :

**REMARQUE :** Le calendrier d'entretien est basé sur une utilisation à une vitesse moyenne de 16 km/h (10 MPH).

| <b>A = Ajuster    L = Lubrifier</b><br><b>C = Nettoyer    R = Remplacer</b><br><b>I = Inspecter    T = Couple</b> |  | Pendant<br>le rodage<br>(5 heures<br>ou 1<br>mois*) | Toutes<br>les 30<br>heures,<br>1 an ou<br>500 km<br>(300 mi)* | Toutes<br>les 60<br>heures,<br>2 ans ou<br>1 000 km<br>(600 mi)*        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moteur</b>                                                                                                     |  |                                                     |                                                               |                                                                         |
| Huile moteur                                                                                                      |  | R                                                   | R                                                             |                                                                         |
| Filtre d'huile du moteur                                                                                          |  | C                                                   | C                                                             |                                                                         |
| Jeu des soupapes                                                                                                  |  |                                                     |                                                               | I, A                                                                    |
| Bougie                                                                                                            |  |                                                     |                                                               | R<br>Une fois<br>tous les<br>60<br>heures<br>ou 1 000<br>km<br>(600 mi) |
| <b>Alimentation en carburant et air</b>                                                                           |  |                                                     |                                                               |                                                                         |
| Filtre à air du moteur**                                                                                          |  |                                                     | C, L                                                          |                                                                         |
| Composants et fonction de<br>l'alimentation en air (conduits,<br>tuyaux, colliers)                                |  |                                                     | I                                                             |                                                                         |
| Composants et fonction du<br>carburant (bouchon du<br>réservoir, tuyaux, colliers,<br>sangles du réservoir)       |  | I                                                   | I                                                             |                                                                         |
| <b>Échappement</b>                                                                                                |  |                                                     |                                                               |                                                                         |
| Pare-étincelles du silencieux                                                                                     |  |                                                     | C                                                             |                                                                         |
| Débris autour du tuyau<br>d'échappement et de la zone<br>du silencieux                                            |  | C                                                   | C                                                             |                                                                         |

| <b>A = Ajuster</b> <b>L = Lubrifier</b><br><b>C = Nettoyer</b> <b>R = Remplacer</b><br><b>I = Inspecter</b> <b>T = Couple</b> | <b>Pendant le rodage (5 heures ou 1 mois*)</b> | <b>Toutes les 30 heures, 1 an ou 500 km (300 mi)*</b> | <b>Toutes les 60 heures, 2 ans ou 1 000 km (600 mi)*</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux)                                                              |                                                | I, T                                                  |                                                          |
| <b>Système électrique</b>                                                                                                     |                                                |                                                       |                                                          |
| Connexions de la batterie et état                                                                                             | I                                              | I                                                     |                                                          |
| Fonctionnement des interrupteurs de commande et de l'éclairage                                                                | I                                              |                                                       |                                                          |
| Acheminement du harnais électrique                                                                                            |                                                | I                                                     |                                                          |
| <b>Transmission</b>                                                                                                           |                                                |                                                       |                                                          |
| Fonction et composants de transmission CVT*                                                                                   |                                                |                                                       | I, C, L                                                  |
| Fonctionnement du levier de la boîte de vitesses                                                                              |                                                | I, A                                                  |                                                          |
| Huile de boîte de vitesses                                                                                                    | I                                              | I, R                                                  |                                                          |
| Pneus (pression et usure)                                                                                                     |                                                | I, A                                                  |                                                          |
| Boulons de roues                                                                                                              | T                                              | T                                                     |                                                          |
| roulement de roue                                                                                                             |                                                |                                                       | I                                                        |
| Fonction et composants de transmission (chaîne d'entraînement, rouleau, pignons)                                              | I, A, L                                        | I, A, L                                               |                                                          |
| <b>Guidon</b>                                                                                                                 |                                                |                                                       |                                                          |

| <b>A = Ajuster    L = Lubrifier</b><br><b>C = Nettoyer    R = Remplacer</b><br><b>I = Inspecter    T = Couple</b> | Pendant le rodage (5 heures ou 1 mois*) | Toutes les 30 heures, 1 an ou 500 km (300 mi)* | Toutes les 60 heures, 2 ans ou 1 000 km (600 mi)* |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Fonction et composants de direction                                                                               | T                                       | I, T                                           |                                                   |
| Alignement de la direction                                                                                        |                                         | I, A                                           |                                                   |
| Fonctionnement de l'accélérateur                                                                                  | I                                       | I                                              |                                                   |
| Câble d'accélérateur                                                                                              | A                                       | I, L, A                                        |                                                   |
| <b>Freins</b>                                                                                                     |                                         |                                                |                                                   |
| Fonction et composants de freinage                                                                                | I, A                                    | I, A                                           |                                                   |
| Câbles de frein                                                                                                   | A, L                                    | A, L                                           |                                                   |
| <b>Suspension</b>                                                                                                 |                                         |                                                |                                                   |
| Fonction et composants de suspension                                                                              |                                         | I, L, T                                        |                                                   |
| <b>Body</b>                                                                                                       |                                         |                                                |                                                   |
| Panneaux de carrosserie et accessoires                                                                            | I, T                                    | I, T                                           |                                                   |

\*Selon la première éventualité

\*\*Augmentation de la fréquence dans des conditions très poussiéreuses



# PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

## **AVERTISSEMENT**

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

## **AVERTISSEMENT**

Remplacez toujours les dispositifs de verrouillage enlevés par des neufs (languettes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.).

## Huile à moteur

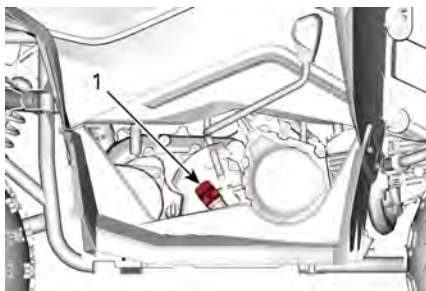
### *Niveau d'huile moteur*

## **AVIS**

Vérifiez fréquemment le niveau d'huile et ajustez-le si nécessaire. Évitez tout remplissage excessif. L'utilisation du véhicule avec un niveau d'huile incorrect peut gravement endommager le moteur. Essayez de renverser de l'huile.

### **REMARQUE :**

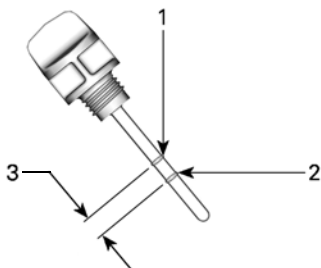
Tout en vérifiant le niveau d'huile, inspectez visuellement la zone du moteur à la recherche de fuites.



### **CÔTÉ DROIT DU MOTEUR**

1. Jauge d'huile

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Dévissez la jauge de niveau d'huile, sortez-la et essuyez-la avec un chiffon.
3. Réinsérez la jauge de niveau d'huile et **vissez-la à fond complètement**.
4. Retirez-la de nouveau et lisez le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



### JAUGE D'HUILE

1. *Plein*
  2. *Ajouter*
  3. *Plage de fonctionnement*
5. Pour ajouter de l'huile, retirez la jauge. Se servir d'un entonnoir pour ajouter un peu d'huile et éviter d'en déverser.
  6. Ajoutez un peu d'huile et revérifiez le niveau.
  7. Répéter jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge. **Évitez tout remplissage excessif.**
  8. Vissez la jauge à fond.

### ***Huile moteur recommandée***

Le moteur de votre VTT a été validé en utilisant de l'huile XPS<sup>MC</sup>.

BRP recommande en toutes circonstances d'utiliser son huile XPS ou une huile équivalente.

Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

**Huile de moteur recommandée XPS**

Usage général : Huile synthétique 10W50 XPS  
 Température basses : Huile synthétique 10W40 XPS

**Si l'huile de moteur XPS recommandée n'est pas disponible**

Utilisez une huile synthétique SAE 10W50 pour moteur 4 temps qui respecte ou dépasse les spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants.

Vérifiez toujours l'étiquette d'homologation de service API sur l'emballage de l'huile. Elle doit contenir au moins l'une des normes indiquées.

- Classification de service API SN et JASO MA2

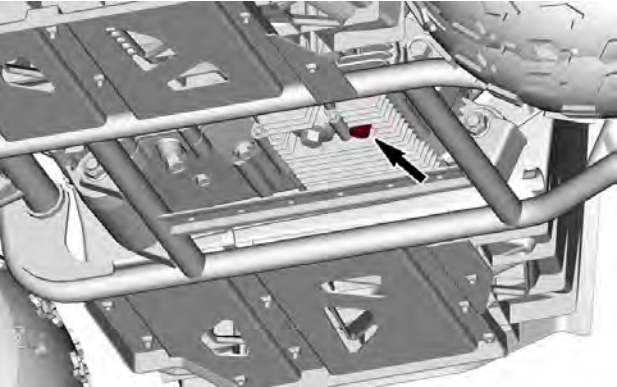
**Changez l'huile de moteur**

La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

**ATTENTION**

**L'huile moteur peut être brûlante. Pour éviter de vous brûler, ne retirez pas le bouchon de vidange du moteur quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile moteur tiédise.**

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau. Serrez le frein de stationnement.
2. Nettoyez la zone autour du bouchon de vidange.
3. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti pendant 2 à 3 minutes. Arrêtez le moteur.
4. Placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.
5. Dévissez le bouchon de vidange.

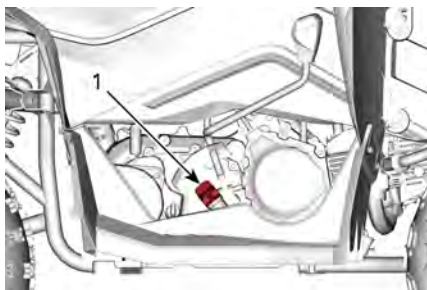


**SOUS LE MOTEUR**

- 6. Attendez suffisamment longtemps pour que toute l'huile s'écoule du moteur.
- 7. Nettoyez la crépine du filtre à huile avec du solvant, puis laissez-le sécher.
- 8. Nettoyez la surface entourant le bouchon de vidange.
- 9. Installez une rondelle d'étanchéité neuve sur le bouchon de vidange.
- 10. Remontez la crépine et le ressort sur le bouchon de vidange.
- 11. Nettoyez la surface d'étanchéité du moteur. Vérifiez qu'elle est parfaitement propre, lisse et sans bavures.
- 12. Revissez le bouchon de vidange.
- 13. Serrez au couple recommandé.

| Couple de serrage  |                               |
|--------------------|-------------------------------|
| Bouchon de vidange | 15 ± 1 Nm<br>(133 ± 9 lbf-po) |

- 14. Retirez la jauge d'huile.



## CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

### 1. Jauge d'huile

15. Effectuez le remplissage avec l'huile moteur recommandée. Évitez tout remplissage excessif. Reportez-vous aux *Spécifications techniques* pour la contenance d'huile maximale.
16. Remettez la jauge en place.
17. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti pendant quelques minutes. Vérifiez qu'il n'y a aucune fuite dans la zone du bouchon de vidange.
18. Arrêtez le moteur. Attendez quelques minutes pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, puis vérifiez à nouveau le niveau d'huile. Ajustez si nécessaire.
19. Éliminez l'huile usagée conformément aux réglementations environnementales locales.

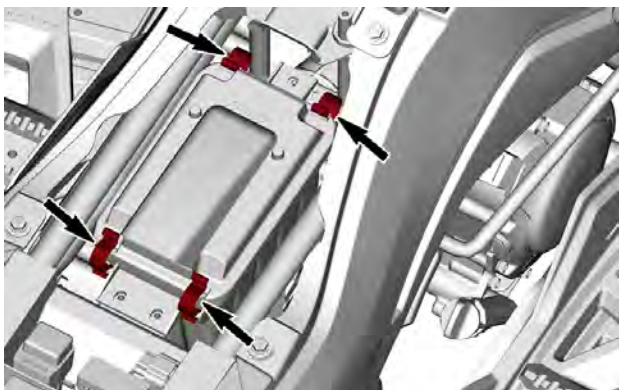
## Filtre à air

### *Emplacement du filtre à air*

Le boîtier du filtre à air est situé sous le siège.

### *Retrait du filtre à air*

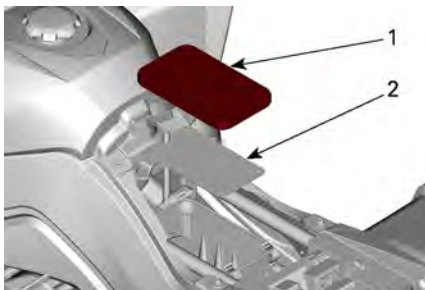
1. Retirez le siège.
2. Libérez les agrafes à ressort qui fixent le couvercle du boîtier du filtre à air.



**CLIPS DE FIXATION D'UN COUVERCLE DU BOÎTIER DU FILTRE À AIR**

3. Déposer le couvercle.

4. Déposez le filtre à air, et le tamis support du boîtier du filtre à air.



**INTÉRIEUR DU BOÎTIER DU FILTRE À AIR**

1. Filtre à air

2. Tamis support

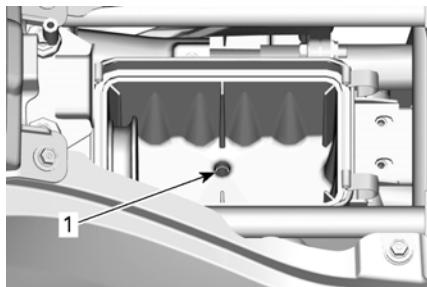
**Nettoyage et lubrification du filtre à air**

1. Lavez le filtre avec de l'eau chaude savonneuse. Rincez et laissez sécher. Le remplacer s'il est endommagé.

## AVIS

**La dégradation de la performance du moteur ou des dommages sérieux peuvent se produire si le filtre à air n'est pas bien entretenu et/ou s'il n'est pas remplacé.**

2. Lubrifiez le filtre avec un lubrifiant disponible dans le commerce.
3. Éliminez tous les débris et les traces d'huile dans le boîtier du filtre à air et le drain de sédiments.



### **BOÎTIER DE FILTRE À AIR**

1. Drain de sédiments

### **Installer le filtre à air**

Pour l'installation, inversez les étapes du retrait.

1. Réinstallez le tamis support et le filtre à air.
2. Positionnez le couvercle sur le boîtier du filtre à air et verrouillez les clips à ressort.
3. Réinstallez le siège. Voir la section *Installation du siège*.

### **Boîtier de filtre à air**

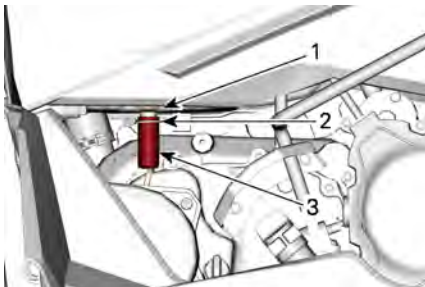
#### **Vidange du boîtier du filtre à air**

1. Vérifiez périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient un liquide ou des dépôts.

## AVIS

Si le véhicule est utilisé dans des conditions humides ou pendant des périodes prolongées à des réglages élevés de l'accélérateur, le tube de vidange doit être inspecté plus fréquemment que ce qui est spécifié dans le *Programme d'entretien*.

2. Si vous voyez du liquide ou des dépôts, serrez et retirez le collier de serrage. Retirez le bouchon du tube de vidange et videz-le.



### CÔTÉ DROIT DU VÉHICULE

1. Boîtier de filtre à air
2. Collier de serrage
3. Tube de vidange

## AVIS

Ne démarrez pas le moteur si des liquides/dépôts sont visibles dans le tube de vidange.

3. Réinstallez le tube de vidange sur le boîtier. Fixez-le à l'aide du collier de serrage.
4. Si vous voyez du liquide ou des dépôts, le filtre à air et le boîtier doivent être inspectés, nettoyés et séchés. Remplacez le filtre, si nécessaire.

## Pare-étincelles

### Nettoyage du pare-étincelles

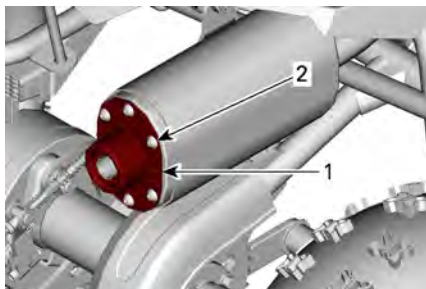
Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.



**⚠ AVERTISSEMENT**

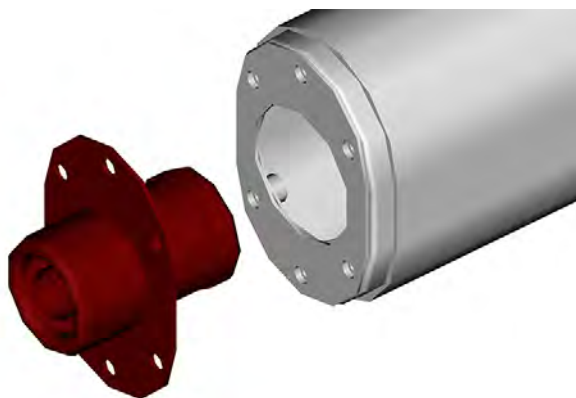
Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. Portez des lunettes de protection et des gants. Ne faites pas tourner le moteur dans un espace fermé. Respectez toutes les lois et réglementations en vigueur.

1. Retirez les vis de fixation du pare-étincelles.

**CACHE DU SILENCIEUX**

1. Couvercle-silencieux
2. Déposer les vis

2. Retirer le pare-étincelles du silencieux.



### **PARE-ÉTINCELLES**

3. Éliminez tout le dépôt de carbone sur l'écran du pare-étincelles.

## **AVIS**

**Utilisez une brosse souple (non-synthétique) et évitez d'endommager le pare-étincelles.**

4. Vérifiez que l'écran n'est pas endommagé. Remplacez les pièces, selon les besoins.
5. Réinstallez le pare-étincelles dans le silencieux.
6. Serrez les vis de fixation au couple recommandé.

### **Couple de serrage**

Vis du pare-étincelles

$10 \pm 1 \text{ Nm}$   
( $89 \pm 9 \text{ lbf-po}$ )

## **Système d'échappement**

1. Enlevez le flanc droit.
2. Vérifiez que le système d'échappement (silencieux, tuyau d'échappement) ne présente pas de fissures, de fuites ou d'autres dommages.
3. Serrez les écrous des tuyaux d'échappement qui fixent le tuyau au silencieux selon les spécifications.
4. Serrez les écrous du collecteur en passant la main dans le passage de roue avant droit.

| Couple de serrage               |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| Vis des tubulures d'échappement | 10 ± 1 Nm<br>(89 ± 9 lbf-po) |
| Écrous du collecteur            |                              |

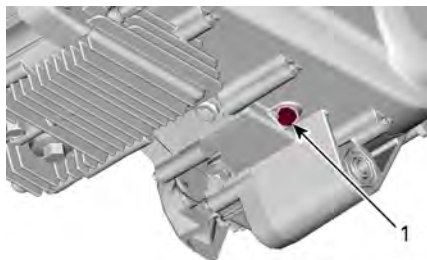
## Boîtier de la transmission CVT

### Vidange du boîtier de la CVT

#### AVIS

Si vous pensez que de l'eau a pénétré dans la transmission CVT, vidangez immédiatement son couvercle. Le bouchon de vidange est situé sous le couvercle de la CVT.

1. Enlevez le bouchon de vidange.



### DESSOUS DU VÉHICULE

1. Bouchon de vidange
2. Laissez l'eau s'écouler du couvercle.
3. Revissez le bouchon de vidange.
4. Placez le levier sélecteur en position neutre (N).
5. Serrez le frein de stationnement.
6. Démarrez le moteur et laissez-le tourner au ralenti pendant au moins 10–15 secondes. Cela va sécher les composants internes de la CVT. Ne gardez pas la manette des gaz complètement ouverte pendant plus de quelques secondes.
7. Laissez le régime du moteur diminuer jusqu'au régime de ralenti.

8. Vérifiez que la courroie de la transmission à variation continue (CVT) ne glisse pas. Si la courroie glisse, répétez les étapes ci-dessus.

## AVIS

**L'eau salée corrode les composants métalliques. Si vous utilisez le véhicule à proximité d'eau salée, rincez-le fréquemment à l'eau douce.**

## Huile de la boîte de vitesses

### *Huile de boîte de vitesses recommandée*

#### **Huile de boîte de vitesses XPS recommandée**

Huile minérale de qualité supérieure pour engrenages

**Si l'huile à boîte de vitesses XPS recommandée n'est pas disponible**

Utilisez une huile SAE 75W90 pour boîte de vitesses

## AVIS

**Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.**

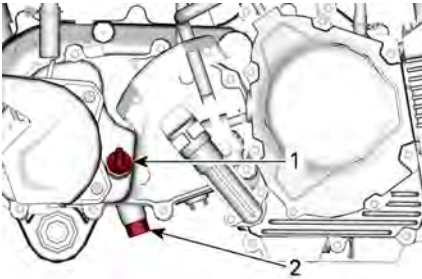
### *Vérification du niveau d'huile de la boîte de vitesses*

Ce véhicule n'est pas fourni avec une jauge d'huile.

Pour vérifier que le niveau est correct, l'huile doit être visible au fond du filetage de l'orifice de remplissage. Le bouchon de remplissage est situé sur le côté de la boîte de vitesses, sur le côté droit du véhicule.

### *Remplacez l'huile de la boîte de vitesses*

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Nettoyez les zones autour du bouchon de remplissage d'huile de boîte de vitesses et du bouchon de vidange. Retirez le bouchon de remplissage d'huile de la boîte de vitesses.



### CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Bouchon de remplissage
2. Bouchon de vidange
3. Placez un bac de récupération sous la boîte de vitesses.
4. Retirez le bouchon de vidange et le joint torique.
5. Attendez suffisamment longtemps pour que toute l'huile s'écoule de la boîte de vitesses.
6. Remettez en place le bouchon de vidange avec un joint torique neuf.
7. Serrez au couple recommandé.

| Couple de serrage  |                                                          |
|--------------------|----------------------------------------------------------|
| Bouchon de vidange | $19 \pm 2 \text{ Nm}$<br>( $168 \pm 18 \text{ lbf-po}$ ) |

8. Remplissez la boîte de vitesses avec l'huile moteur recommandée. Reportez-vous aux *Spécifications techniques* pour la contenance d'huile maximale.

## AVIS

Aucune jauge n'est fournie avec ce véhicule pour vérifier le niveau d'huile de la boîte de vitesses. Assurez-vous que la boîte de vitesses est complètement vide avant de la remplir avec la quantité d'huile recommandée.

## AVIS

Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

9. Remettez en place le bouchon de remplissage d'huile et vérifiez qu'il n'y a aucune fuite.
10. Éliminez l'huile usagée conformément aux réglementations environnementales locales.

## Câble d'accélérateur

### *Inspection du câble de l'accélérateur*

1. Inspecter le câble d'accélérateur pour déceler s'il est pincé, effiloché ou usé de manière excessive. Vérifiez que le câble se déplace librement.

### AVIS

**Le câble d'accélérateur doit être remplacé s'il est usé, effiloché ou endommagé.**

### *Lubrification du câble d'accélérateur.*

1. Lubrifier le câble d'accélérateur au moyen d'un lubrifiant à base de silicone.



### AVERTISSEMENT

**Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant (tel qu'un lubrifiant à base d'eau) peut provoquer le collage ou la rigidité du ou des câbles,**

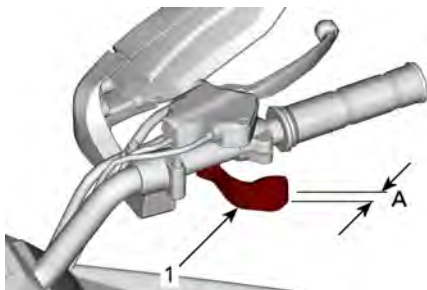
### *Réglage du câble d'accélérateur*

1. Vérifiez le jeu de la manette des gaz et réglez-le si nécessaire.

### **REMARQUE :**

Si le réglage requis ne peut pas être obtenu, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am Hors route autorisé.

2. Le jeu de la manette des gaz est de 1,5 à 3,2 mm (0,063 à 0,125 po).



### MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR

- 1. Manette d'accélérateur
- A. Jeu

| Jeu de la manette des gaz          |
|------------------------------------|
| 1,5 à 3,2 mm<br>(0,063 à 0,125 po) |

3. Pour régler le câble, faites glisser le protecteur en caoutchouc vers l'arrière pour exposer le dispositif de réglage du câble d'accélérateur.



### CÂBLE D'ACCÉLÉRATEUR

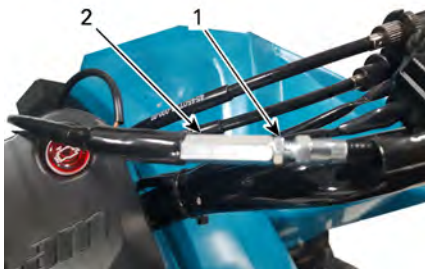
1. Protecteur de caoutchouc

4. Desserrez le contre-écrou et tournez le dispositif de réglage pour obtenir le bon réglage.

**REMARQUE :**

Mesurez le jeu de l'accélérateur à l'extrémité du levier d'accélérateur.

5. Serrez le contre-écrou et remettez le protecteur en position.



**RÉGLAGE DU CÂBLE D'ACCÉLÉRATEUR**

1. Écrou de blocage
  2. Dispositif de réglage
6. Mettez le sélecteur de vitesse sur la position NEUTRE et démarrez le moteur.
  7. Vérifiez que le câble d'accélérateur est correctement réglé en tournant le guidon à fond vers la droite, puis à fond vers la gauche. Si le régime du moteur augmente, réglez de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur. Vérifiez que le câble d'accélérateur est correctement placé et qu'il ne se coince jamais lorsque vous tournez le guidon.

## Bougies

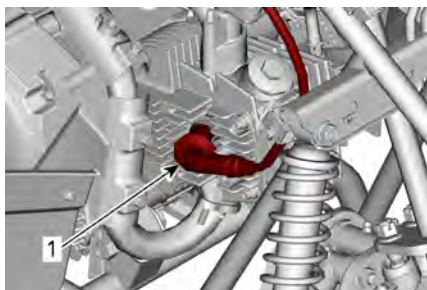
**Emplacement des bougies**

La bougie d'allumage est située sur le côté droit de la culasse.

**Retrait de la bougie**

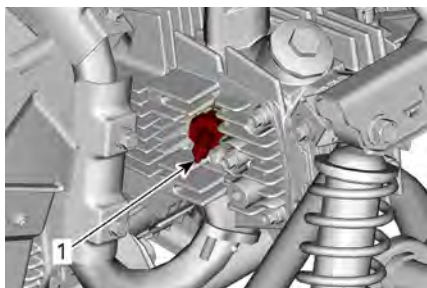
1. Débranchez le câble de la bougie d'allumage.





**CÔTÉ DROIT DU MOTEUR**

1. Câble de bougie
2. Dévissez la bougie d'un tour.



**CÔTÉ DROIT DU MOTEUR**

1. Bougie
3. Si possible, nettoyez la bougie et la culasse avec de l'air comprimé.
4. Dévissez et sortez la bougie complètement de son logement.

**Installez la bougie**

1. Avant l'installation, assurez-vous que les surfaces de contact de la culasse et des bougies sont propres.
2. Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0,6 et 0,7 mm (0,024 à 0,028 po).
3. Appliquez du lubrifiant anti-grippant sur le filetage de la bougie.

4. Vissez à la main la bougie d'allumage dans la culasse. Serrez au couple spécifié à l'aide d'une clé à bougie et d'une clé dynamométrique.
5. Serrez la vis au couple spécifié.

| Couple de serrage |                                                         |
|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Bougie            | $12 \pm 1 \text{ Nm}$<br>( $106 \pm 9 \text{ lbf-po}$ ) |

## Batterie

### Emplacement des batteries

La batterie est située sous le siège.

### Entretien de la batterie



**ATTENTION**

**Ne chargez jamais la batterie lorsqu'elle est dans le véhicule.**

## AVIS

**Ne retirez jamais le capuchon d'étanchéité de la batterie.**

Ces véhicules sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie « Valve Regulated Lead Acid » ou « au plomb-acide à régulation par soupape ». Cette batterie ne requiert aucun entretien. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

### Inspection de la batterie

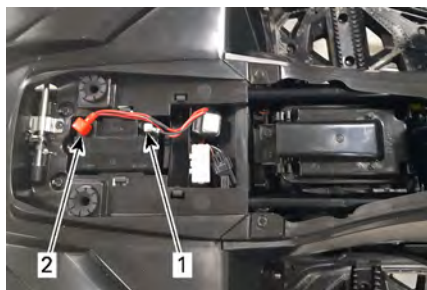
1. Inspecter les connexions de la batterie pour vérifier qu'elles sont bien serrées et propres.
2. Inspecter le support de la batterie

### Enlèvement de la batterie

1. Débranchez le câble négatif NOIR (–) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).

## AVIS

**Respectez toujours cet ordre de démontage : Débranchez en premier le câble NOIR (–) de la batterie.**



### **COMPARTIMENT DE LA BATTERIE**

1. NOIR (-)
2. ROUGE (+)

2. Retirez la batterie du véhicule.

### **Nettoyage de la batterie**

1. Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.
2. Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de câbles et les bornes de la batterie. Le dessus de la batterie peut être nettoyé au moyen d'une brosse douce et d'un savon anti-graisse ou d'un mélange d'eau et de bicarbonate de soude.
3. Appliquez de la graisse diélectrique ou une graisse équivalente sur les bornes de batterie pour les protéger de l'oxydation.

### **Installation de la batterie**

Pour l'installation, inversez les étapes du retrait.

## **AVIS**

**Rebrancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-).**

## **Fusible**

### **Emplacement de la boîte à fusibles**

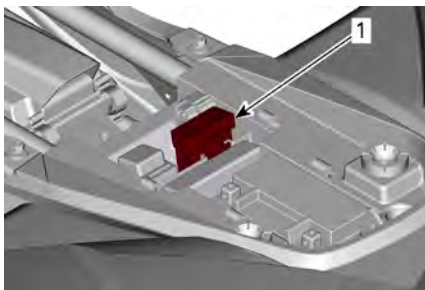
La boîte de fusibles est située sous le siège.

## Remplacer un fusible

### AVIS

**N'utilisez pas un fusible de calibre supérieur, car cela pourrait causer des dommages importants au système électrique.**

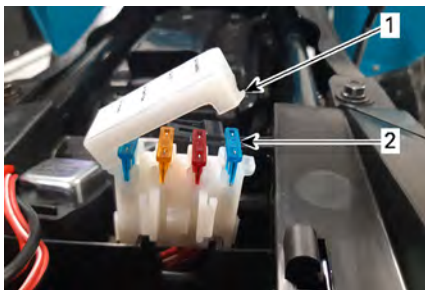
1. Si un fusible est ouvert (ou grillé), remplacez-le par un autre de même calibre.
2. La boîte à fusibles est située dans le compartiment de la batterie, juste devant la batterie.



### COMPARTIMENT DE LA BATTERIE

1. Boîte à fusibles

3. Retirez le couvercle du fusible et remplacez le fusible.



### BOÎTE À FUSIBLES

1. Couvercle de boîte à fusibles
2. Fusible

4. Assurez-vous que le couvercle de la boîte à fusibles est bien fermé.

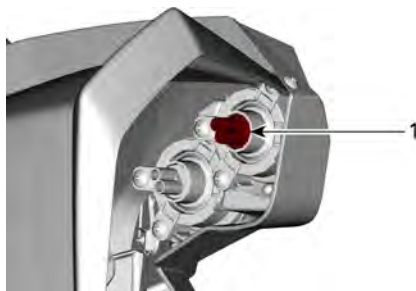
## Feux

### Remplacement de l'ampoule des feux de jour

#### ATTENTION

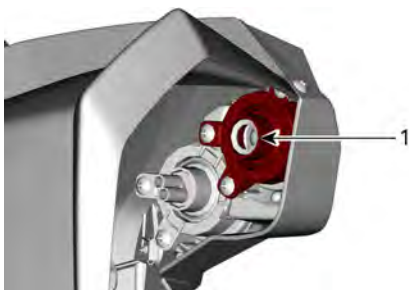
**Mettez toujours l'interrupteur d'ALLUMAGE sur la position OFF avant de remplacer une ampoule défectueuse.**

1. Débranchez les feux du faisceau électrique.
2. Poussez sur la douille de l'ampoule vers l'intérieur, puis tournez-la d'un quart de tour dans le sens anti-horaire pour la retirer du boîtier.



#### **ARCHE DE ROUE AVANT DROITE**

1. *Douille d'ampoule*
3. Notez la position de l'ampoule, puis retirez-la délicatement du boîtier.



### **BOÎTIER DE PHARE**

#### **1. Ampoule**

4. Appliquez de la graisse diélectrique sur les contacts de la nouvelle ampoule.
5. Insérez la nouvelle ampoule de manière à ce que le filament soit horizontal.
6. Poussez la douille de l'ampoule dans le boîtier et tournez-la d'un quart de tour dans le sens horaire.
7. Reconnectez les feux au faisceau électrique.
8. Vérifiez le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée. Si les feux ne fonctionnent pas, consultez votre concessionnaire Can-Am Hors route agréé pour le service.
- 9.

### **Feu arrière/feu d'arrêt**

Dans le cas peu probable où elles ne fonctionneraient pas, faites-les vérifier par un concessionnaire autorisé Can-Am hors route, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Les lampes à DEL ne peuvent pas être remplacées. En cas de défaillance, l'ensemble Feu arrière/feu d'arrêt doit être remplacé.

## **Chaîne d'entraînement, rouleau, pignons**

### **Inspection de la chaîne de transmission et des pignons**

#### **AVIS**

**Remplacer la chaîne et les roues dentées en même temps pour éviter leur usure prématurée.**

## AVIS

**Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.**

### Chaîne d'entraînement

1. Inspectez la chaîne d'entraînement pour voir si les maillons ou les rouleaux sont endommagés.
2. Remplacez la chaîne si elle n'est pas en bon état.
3. Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et régler la tension au besoin.

### Rouleau

1. Inspectez le rouleau de la chaîne d'entraînement sur le pivot du bras oscillant pour détecter toute usure excessive ou détérioration. Remplacez-les au besoin.

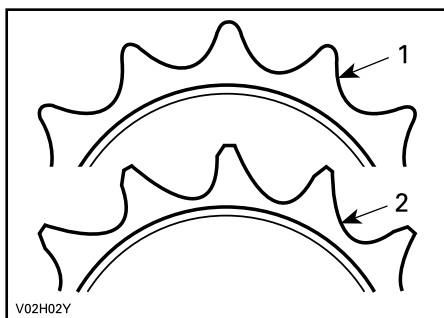


#### **ARCHE DE ROUE ARRIÈRE DROITE**

1. *Rouleau de chaîne d'entraînement*

### Roues dentées

1. Vérifier l'essieu de la roue dentée et le pignon pour déceler toute déformation, usure excessive ou autres dommages. Remplacez-les au besoin.



1. Bon
2. Remplacer

### **Lubrification de la chaîne d'entraînement**

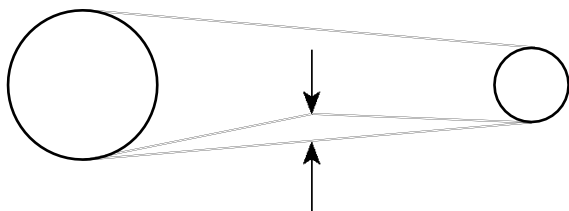
1. La chaîne d'entraînement devrait être inspectée pour en assurer la bonne lubrification avant chaque randonnée.
2. Lubrifier en utilisant du lubrifiant à chaîne du commerce.

### **Vérification de la déflexion de la chaîne d'entraînement**

1. Faites avancer le véhicule pour annuler la tension dans la partie supérieure de la chaîne d'entraînement.
2. Écrasez la suspension à l'aide d'une sangle d'arrimage réglable. Attachez la sangle entre l'essieu et le pare-chocs arrière.
3. Serrez la sangle jusqu'à ce que l'essieu arrière soit au même niveau que l'arbre de sortie de la boîte de vitesses. Cela devrait resserrer le haut de la chaîne d'entraînement.
4. Tirez le tendeur de chaîne vers le bas, en l'éloignant de la chaîne. Mesurez la déflexion sur la partie inférieure de la chaîne. Ajustez si nécessaire.

| Déflexion de la chaîne d'entraînement |
|---------------------------------------|
| 6 à 12 mm<br>(0,25 à 0,5 po)          |





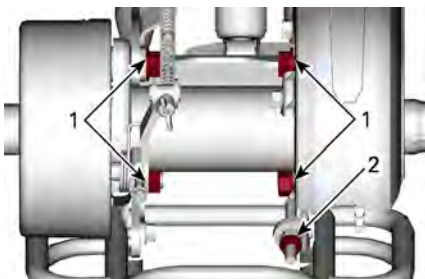
### **Réglage de la chaîne d'entraînement**

La chaîne d'entraînement devrait être inspectée pour en assurer le bon réglage avant chaque randonnée.

## **AVIS**

**Ne jamais régler la chaîne d'entraînement avec le conducteur assis sur le véhicule. Retirer toute charge sur le véhicule.**

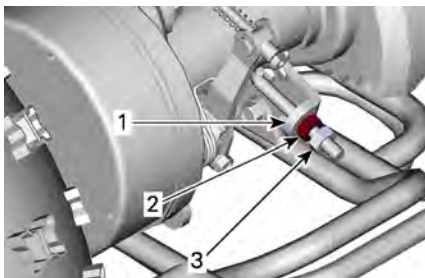
1. Placez le véhicule sur une surface plane et mettez la boîte de vitesse au point mort (N).
2. Vérifiez l'état de la chaîne d'entraînement.
3. Desserrez les quatre boulons de blocage de l'axe de transmission.
4. Desserrez le contre-écrou du réglage de la chaîne.



### **ESSIEU ARRIÈRE**

1. Boulons de verrouillage
2. Contre-écrou de réglage de la chaîne

5. Tourner le dispositif de réglage de la chaîne dans le sens horaires pour obtenir la déflection requise.



### **ARRIÈRE DU VÉHICULE**

1. Dispositif de réglage de chaîne
2. Écrou de dispositif de réglage de chaîne
3. Contre-écrou de réglage de la chaîne

6. Lorsque le réglage est correct, serrez le contre-écrou du dispositif de réglage de la chaîne au couple spécifié.
7. Serrez les boulons de l'axe de transmission en respectant le couple spécifié.

| Couple de serrage                          |                                       |
|--------------------------------------------|---------------------------------------|
| Contre-écrou de réglage de la chaîne       | $25 \pm 3$ Nm<br>( $18 \pm 2$ lbf-pi) |
| Boulons de verrouillage de l'essieu moteur | $60 \pm 6$ Nm<br>( $43 \pm 4$ lbf-pi) |

## ROULEMENT DE ROUE

### *Inspection d'un roulement de roue*

1. Placez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Soulevez le véhicule et soutenez-le.
4. Fixez le véhicule de façon sûre sur des chandelles.
5. Poussez et tirez la roue par le rebord supérieur pour sentir le jeu.
6. Consultez un concessionnaire Can-Am hors route agréé si le jeu est anormal.



**TYPIQUE**

## Pneus et roues

### *Pression des pneus*

#### **AVERTISSEMENT**

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule.

Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante.

Un pneu trop dur risque d'éclater. Respectez toujours les pressions recommandées.

**NE laissez JAMAIS la pression des pneus sous le minimum. Le pneu pourrait se déloger de la jante.**

Vérifiez la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifiez la pression si une de ces conditions a changé.

Consultez l'étiquette *Pression des pneus et charge maximale* pour sélectionner la pression appropriée.

#### **REMARQUE :**

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi il est recommandé d'emporter un manomètre pour pneus, une pompe et un nécessaire de réparation.

### *Inspection des pneus*

Vérifiez si les pneus sont endommagés ou usés. Remplacez-les au besoin.

#### **AVERTISSEMENT**

**Ne permutez pas les pneus. Les pneus avant et arrière sont de taille différente. Les pneus gauche et droit ont des sens de rotation unidirectionnels différents.**

### *Remplacement des pneus*

Les remplacements de pneus doivent être effectués par un concessionnaire Can-Am hors route autorisé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

**⚠ AVERTISSEMENT**

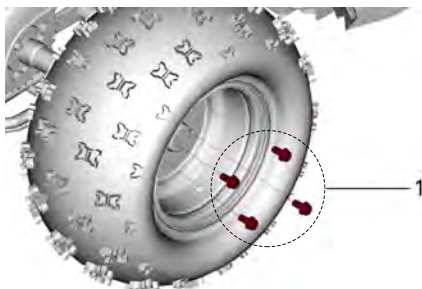
**Ne remplacez les pneus qu'avec des pneus de même type et de même taille que les pneus originaux.**  
**Installez les pneus unidirectionnels dans leur sens de rotation.**  
**Les pneus doivent être montés par quelqu'un d'expérience, conformément aux méthodes de montage reconnues, en se servant de l'équipement d'installation et des outils appropriés.**

**Dépose de la roue**

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Arrêtez le moteur et serrez le frein de stationnement.
3. Desserrez légèrement les écrous de roues.
4. Soulevez le côté du véhicule et placez un support sous le cadre au niveau du repose-pieds.
5. Retirez les écrous de roue, puis déposez la roue.

**Installation de la roue.**

1. Vérifiez que la transmission est engagée, et que le frein de stationnement est serré.
2. Positionnez la roue sur le moyeu.

**TYPIQUE – ROUE AVANT DROITE**

1. Boulons de roues

**REMARQUE :**

Assurez-vous que la tige de la valve est tournée vers l'extérieur. Si les pneus sont unidirectionnels, installez chaque roue en respectant le sens de rotation des pneus (indiquée par une flèche sur le flanc du pneu).

3. Installez les boulons de roues et serrez-les à la main.

4. Retirez le support avec précaution et abaissez le véhicule jusqu'au sol.
5. Serrez les boulons en croisant, et appliquez le couple de serrage spécifié.

| Couple de serrage |                                                        |
|-------------------|--------------------------------------------------------|
| Boulon de roue    | $30 \pm 3 \text{ Nm}$<br>( $22 \pm 2 \text{ lbf-pi}$ ) |

## AVIS

Utilisez toujours les écrous de roue recommandés pour le type de roue.  
D'autres écrous risquent d'endommager la jante ou les goujons.

## Système de direction

### Inspection du système de direction

1. Vérifiez que tous les boulons ou écrous sont correctement serrés sur le système de direction.
2. Si vous trouvez des fixations desserrées, consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

### Réglage du pincement des roues

1. Placez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Vérifiez la pression de chaque pneu. Gonflez les pneus à la pression requise.
3. Positionner et fixer le guidon en position droite, perpendiculairement à l'axe du véhicule.
4. Placez une corde autour des quatre roues en utilisant un élastique, et reliez les deux extrémités ensemble.

### REMARQUE :

La corde doit être placée au centre des roues.

5. Depuis l'avant de la jante avant, tirez sur la corde de manière à ce qu'elle ne touche que les côtés du pneu arrière.

### REMARQUE :

Assurez-vous que la corde reste dans cette position pendant les étapes suivantes.

6. Mesurez la distance entre la corde et la jante, à l'avant et à l'arrière de la jante.
7. Répétez cette mesure de l'autre côté.

La mesure arrière doit être dépasser de 2 ou 3 mm (1/16 ou 1/8 po) la mesure avant de chaque côté du véhicule pour obtenir le pincement recommandé,

| Ouverture |                            |
|-----------|----------------------------|
| Total     | 3 à 6 mm<br>(1/8 à 1/4 po) |

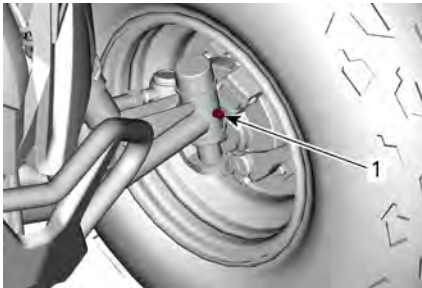
8. Consultez un concessionnaire Can-Am Hors route agréé si l'ouverture de l'angle des roues est hors des spécifications.

### ***Lubrification des fusées avant***

#### ***Renegade 70 et Renegade 110***

1. Lubrifiez les fusées avant. Chaque fusée est dotée d'un graisseur.

#### **Graisse synthétique pour suspension XPS**



#### **TYPIQUE – INTÉRIEUR DE LA ROUE AVANT GAUCHE**

1. Raccord de graissage

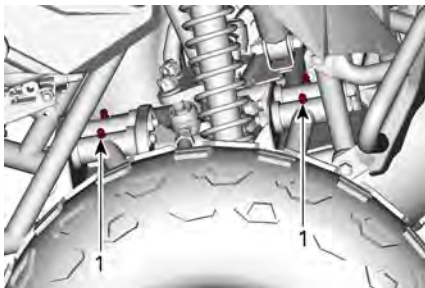
## **Suspension**

### ***Lubrification de la suspension avant***

1. Inspectez la suspension avant et vérifiez que toutes les fixations sont bien serrées.

2. Lubrifiez les pivots des bras de suspension avant, en particulier après avoir lavé le véhicule ou roulé dans l'eau.

### Graisse synthétique pour suspension XPS



**TYPIQUE – ARCHE DE ROUE AVANT DROITE**

1. Raccord de graissage

## Freins

### *Lubrification des câbles de frein*

1. Lubrifiez les câbles de frein à l'aide d'un lubrifiant pour câbles à base de silicone.

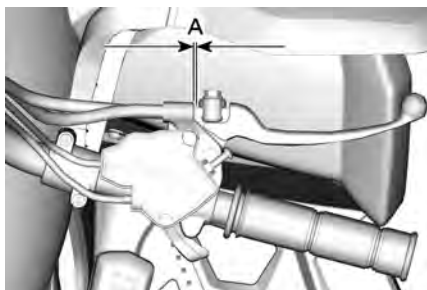
### **AVERTISSEMENT**

Utilisez toujours un lubrifiant à base de silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant (tel qu'un lubrifiant à base d'eau) peut provoquer le collage ou la rigidité du ou des câbles,

### *Jeu de la commande des freins*

1. Vérifiez le jeu des freins avant et arrière aux intervalles recommandés dans le programme d'entretien.



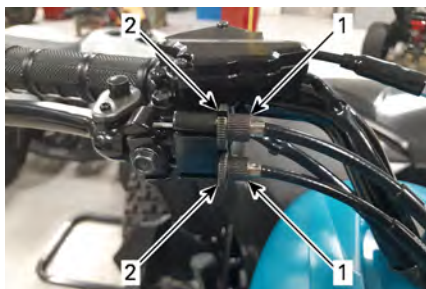


### **TYPIQUE – LEVIER DE FREIN DROIT**

1. 2 à 3 mm (0,08 à 0,012 po)
2. Si le jeu est supérieur aux spécifications, réglez les freins avant et arrière.
3. Effectuez toujours un entretien des freins lorsque la capacité de freinage n'est plus suffisante.

### **Réglage du frein avant**

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Placez le levier sélecteur en position neutre (N).
3. Soulevez l'avant véhicule jusqu'à ce que les roues avant ne touchent plus le sol. Placez un support sous le châssis.
4. Faites tourner manuellement la roue avant gauche en serrant la vis de réglage supérieure du levier de frein droit.



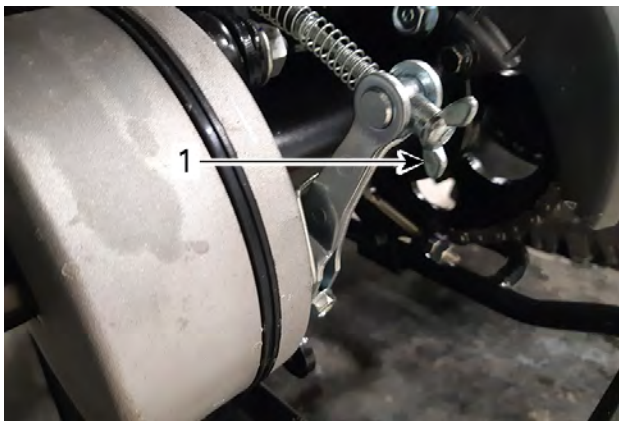
### **TYPIQUE – LEVIER DE FREIN DROIT (AVANT)**

1. Vis de réglage
2. Contre-écrous

5. Lorsque vous constatez un léger frottement sur la roue, desserrez la vis de réglage d'un tour complet.
6. Faites tourner manuellement la roue avant droite en serrant la vis de réglage inférieure du levier de frein droit.
7. Lorsque vous constatez un léger frottement sur la roue, desserrez la vis de réglage d'un tour complet.
8. Vérifiez que le levier de frein droit fonctionne normalement et que le jeu est correct.
9. Serrez tous les contre-écrous.
10. Retirez le support avec précaution et abaissez le véhicule jusqu'au sol.

### **Réglage du frein arrière**

1. Stationnez le véhicule sur une surface de niveau.
2. Placez le levier sélecteur en position neutre (N).
3. Soulevez l'arrière du véhicule jusqu'à ce que les roues arrière ne touchent plus le sol. Placez un support sous le châssis.
4. Faites tourner manuellement les roues arrière pendant que vous serrez le dispositif de réglage sur le tambour de frein arrière.



### **ARRIÈRE DU VÉHICULE**

1. Dispositif de réglage de câble de frein
5. Lorsque vous constatez un léger frottement sur la roue, desserrez la vis de réglage d'un tour complet.
6. Vérifiez que le levier de frein gauche fonctionne normalement et qu'il revient dans sa position initiale.
7. Vérifiez que le jeu du levier de frein gauche est correct.

8. Retirez le support avec précaution et abaissez le véhicule jusqu'au sol.

Cette page est intentionnellement vide

# **CARACTÉRISTI- QUES TECHNIQUES**

---

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Les composants principaux de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte.

Le concessionnaire Can-Am hors route autorisé a besoin de ces numéros pour remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

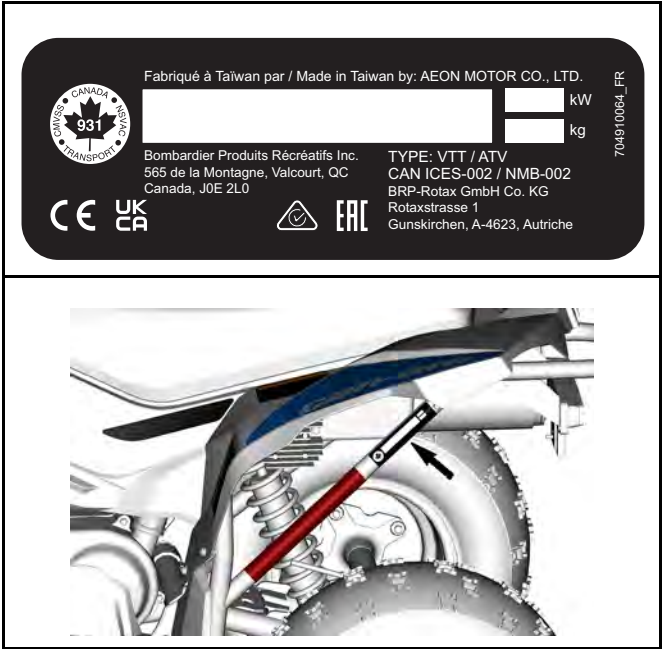
Notez les numéros d'identification du véhicule et du moteur, ainsi que le numéro de la clé.

Rangez la clé de rechange dans un endroit sûr. La clé de contact doit être remplacée si toutes les clés sont perdues.

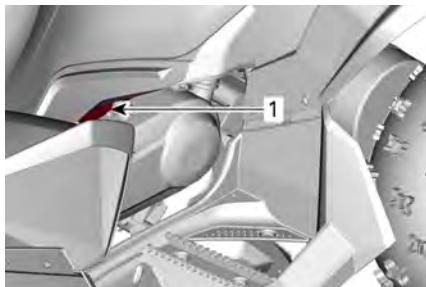
|                                             |  |
|---------------------------------------------|--|
| Numéro d'identification du véhicule (NIV) : |  |
| Numéro d'identification du moteur (NIM) :   |  |
| Numéro de clé                               |  |

## Emplacement du numéro d'identification du véhicule

L'étiquette VIN se situe sous l'aile arrière, sur l'élément de cadre gauche.



## Position du Numéro d'identification du moteur (NIM)



**CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE**

1. Étiquette EIN



---

# ÉTIQUETTE MOBILE DE CONFORMITÉ

## Étiquette mobile de conformité

MODÈLE DU VÉHICULE:  
**RENEGADE**

DESCRIPTION DU MOTEUR:  
**XXX cc 4 TEMPS**

**EPA CERTIFIÉ**

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) = **X.X**

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

**\*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.**

704909426



# ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ

Ces étiquettes indiquent la conformité du véhicule.

## Conformité ANSI/SVIA

*Modèles canadiens et nord-américains*

Bombardier Produits Récréatifs inc. certifie que ce VTT est conforme à la norme ANSI / SVIA-1-2023 et qu'il est soumis à un plan d'action approuvé pour les VTT, soumis par BRP et archivé auprès de la U.S. Consumer Product Safety Commission.

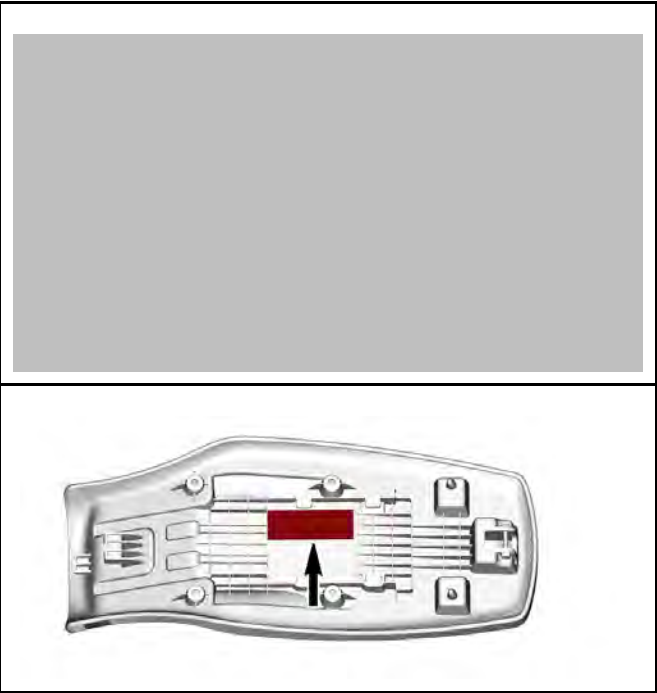
10566\_FR



## Informations sur le contrôle des émissions

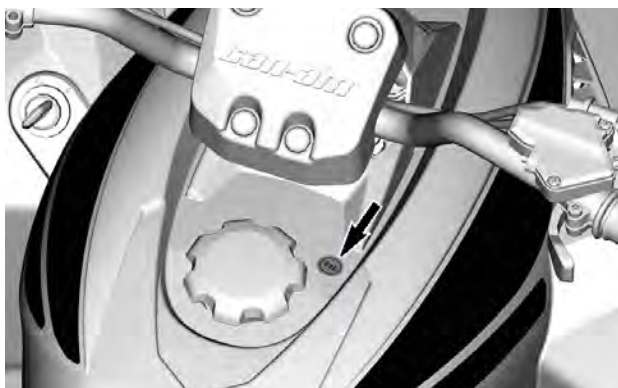


Conformité US CPSC



## Pourcentage d'éthanol

Modèles internationaux (sauf Canada et États-Unis)



---

# SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION

## **Modèles de Californie avec système de contrôle des émissions par évaporation**

Les véhicules étiquetés comme conforme à la norme ALTERNATIVE NIVEAU III DE LA RÉGLEMENTATION DES ÉMISSIONS ÉVAPO-RATIVES DE LA CALIFORNIE POUR LES VTT sont équipés d'un système de contrôle des émissions évaporatives comprenant un réservoir de carburant à faible perméation (LPFT) et des conduites de carburant à faible perméation (LPFL).

L'énoncé suivant est exigé par le California Code of Regulation (CCR): Une pièce ajoutée ou modifiée doit être conforme aux normes de contrôle des émissions par évaporation de l'ARB. Un non-respect de cette exigence entraînera des pénalités civiles et/ou criminelles.

---

## RÉGLEMENTATION DU SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)

**Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!**

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'un tel dispositif ou élément de conception a été enlevé ou rendu inopérant par toute personne.

**Les opérations suivantes sont considérées comme des actes de traficage :**

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

# DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - CE



ADVENTURE BY DESIGN

565 rue de la Montagne  
Valcourt (Québec) J0E 2L0  
Canada  
www.brp.com

## Déclaration de conformité UE

**Représentant autorisé :** BRP-Rotax GmbH Co. KG, Rotaxstrasse 1, Gunskirchen,  
A-4623, Autriche

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **véhicules tout-terrain (VTT)** de l'année modèle **2026** portant la marque **CE** et un numéro d'identification du véhicule de 17 caractères dans le format **RF3xxxxxxTxxxxxxx** ou **RFGUxxxxxxTxxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Renegade** ou **Can-Am DS** respectivement sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des directives et règlements suivants :

|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Directive 2006/42/CE relative aux machines (MD), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2019/1243 inclus                                                                                          | ISO 12100:2010 & EN 15997:2011                                                                                      |
| Règlement (UE) 2016/1628 relatif aux engins mobiles non routiers (EMNR) sur les polluants gazeux, modifié jusqu'au règlement (UE) 2020/1040 inclus                                          |                                                                                                                     |
| Directive 2014/30/UE sur la compatibilité électromagnétique (CEM), modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139 inclus                                                                        | CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2016 ou UN R10.04 ou version ultérieure                                       |
| Directive 2006/66/CE relative aux batteries, telle que modifiée jusqu'à la directive (UE) 2018/849 incluse, et règlement (UE) 1103/2010 relatif à l'étiquetage de la capacité des batteries | EN 50342-7:2015                                                                                                     |
| Directive 2014/53/UE relative aux équipements radioélectriques (RED), telle que modifiée jusqu'au règlement (UE) 2018/1139<br><br>(si équipé d'une clé D.E.S.S. à radiofréquence (RF))      | Art. 3.1a: IEC 62368-1:2014<br>Art. 3.1b: CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004<br>Art. 3.2: ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017 |

Renald Plante, Ing.  
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am  
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada  
17 janvier 2025

**ski-doo LYNX SEVADOO EVINRUDE ROTAX CAN-AM**



# DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI



ADVENTURE BY DESIGN

565 rue de la Montagne  
Valcourt (Québec) J0E 2L0  
Canada

www.brp.com

## Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni

**Représentant autorisé :** BRP UK Ltd., (BWM Accountants Limited), Suite 5.1,  
12 Tithebarn Street, Liverpool, L2 2DT

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

Le soussigné, représentant le fabricant, déclare par la présente que les **véhicules tout-terrain (VTT)** de l'année modèle **2026** portant la marque **CA** et un numéro d'identification du véhicule de 17 caractères dans le format **RF3xxxxxTxxxxxx** ou **RFGUxxxxxTxxxxxx** sous les noms commerciaux de **Can-Am Renegade** ou **Can-Am DS** respectivement sont conformes à toutes les dispositions pertinentes des instruments statutaires suivants :

|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Règlement de 2008 sur la fourniture de machines (Sécurité), UK SI 2008/1597, modifié jusqu'à SI 2020/1112 inclus                                                                         | ISO 12100:2010 & EN 15997:2011                                                                                      |
| Règlement de 2018 sur les engins mobiles non routiers (approbation de type et émission de polluants gazeux et particulaires), UK SI 2018/764 tel que modifié jusqu'à SI 2020/1393 inclus |                                                                                                                     |
| Règlement sur la compatibilité électromagnétique de 2016, UK SI 2016/1091 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112                                                              | CISPR 12:2007/A1:2009 & IEC 61000-6-1:2016 ou UN R10.04 ou version ultérieure                                       |
| Règlement de 2008 sur les piles et accumulateurs (mise sur le marché), UK SI 2008/2164, modifié jusqu'à et y compris UK SI 2020/904                                                      | EN 50342-7:2015                                                                                                     |
| Réglementation sur les équipements radioélectriques de 2017, UK SI 2017/1206 tel que modifié jusqu'à et y compris SI 2020/1112 (si doté d'une clé avec radiofréquence D.E.S.S.)          | Art. 3.1a: IEC 62368-1:2014<br>Art. 3.1b: CISPR 25:2016 & ISO 11452-2:2004<br>Art. 3.2: ETSI EN 300 330 V2.1.1:2017 |

Renald Plante, Ing.  
Directeur, Développement de produits, VTT Can-Am  
Bombardier Produits Récréatifs Inc.

Valcourt, QC, Canada

17 janvier 2025

**ski-doo LYNX SEADOO EVIRUDE ROTAX CAN-AM**

Cette page est intentionnellement vide

# **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

# SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

| Moteur              |                                                                   |                                                                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type                |                                                                   | 4 temps, EFI, refroidissement par air, carter humide                                                          |
| Nombre de cylindres |                                                                   | Un seul cylindre                                                                                              |
| Cylindrée           |                                                                   | 111,7 cm <sup>3</sup> (6,8 po <sup>3</sup> )                                                                  |
| Nombre de soupape   |                                                                   | 2                                                                                                             |
| Jeu des soupapes    |                                                                   | 0,06 mm<br>(0,002 po)                                                                                         |
| Démarrage           |                                                                   | Électrique                                                                                                    |
| Huile moteur        | Huile recommandée pour usage général                              | Huile synthétique 10W50 XPS                                                                                   |
|                     | Huile recommandée pour les températures basses                    | Huile synthétique 10W40 XPS                                                                                   |
|                     | Huile recommandée pour les températures hautes                    | Huile synthétique 10W50 XPS                                                                                   |
|                     | Huile de remplacement si les produits XPS ne sont pas disponibles | Utilisez une huile moteur SAE 10W50 4 temps qui répond aux exigences de la classification API SN et JASO MA2. |
|                     | Contenance                                                        | Changement de l'huile et du filtre :<br>900 ml<br>(0,95 pinte (US))                                           |

| Transmission |                                         |
|--------------|-----------------------------------------|
| Transmission | Transmission à variation continue (CVC) |

| Boîte de vitesses          |            |                                                                                                                   |
|----------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type                       |            | 3 positions: Marche avant, point mort et marche arrière                                                           |
| Huile de boîte de vitesses | Type       | Consultez la rubrique <i>Huile de boîte de vitesses recommandée</i> dans la section <i>Procédures d'entretien</i> |
|                            | Contenance | 350 ml (11,8 fl oz (US))                                                                                          |

| Circuit de carburant   |                 |                                                          |
|------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------|
| Type de livraison      |                 | Injection électronique de carburant (EFI)                |
| Régime de ralenti      |                 | 1 750 ± 150 tr/min                                       |
| Carburant              | Type            | Essence sans plomb                                       |
|                        | Indice d'octane | Indice d'octane AKI de 87 affiché à la pompe (RON+MON)/2 |
| Réservoir de carburant | Contenance      | 6 l (1,6 gal (US))                                       |

| Système électrique             |                           |                                     |
|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Type de système d'allumage     |                           | Allumage à décharge inductive (ADI) |
| Bougie                         | Marque et type            | NGK CR6HSA ou équivalent            |
|                                | Écartement des électrodes | 0,6 à 0,7 mm<br>(0,024 à 0,028 po)  |
|                                | quantité                  | 1                                   |
| Batterie                       | Type                      | Sans entretien                      |
|                                | Volt                      | 12 volts, 4 A•h                     |
| Système de démarrage           |                           | Démarrreur électrique               |
| Ampoule de feu de jour         |                           | 4 x 6 W                             |
| Feu arrière et feu de freinage |                           | LED                                 |
| Fusible                        | Charge                    | 15 A                                |
|                                | EFI                       | 10 A                                |
|                                | Allumage                  | 5 A                                 |

| Suspension |         |                 |                                   |
|------------|---------|-----------------|-----------------------------------|
| Type       | Avant   | 110 Xxc         | Bras de suspension arqués doubles |
|            |         | Tous les autres | Bras de suspension simple         |
|            | Arrière |                 | Axe rigide, amortissement simple  |

| Suspension        |         |                 |                                |
|-------------------|---------|-----------------|--------------------------------|
| Course de la roue | Avant   | 70              | 101 mm<br>(4 po)               |
|                   |         | 110             | 127 mm<br>(5 po)               |
|                   |         | 110 Xxc         | 140 mm<br>(5,5 po)             |
|                   | Arrière | 70              | 105 mm<br>(4,1 po)             |
|                   |         | 110             | 147 mm<br>(5,8 po)             |
|                   |         | 110 Xxc         | 149 mm<br>(5,9 po)             |
| Amortisseur       | Avant   | 110 Xxc         | Amortisseur à gaz<br>Piggyback |
|                   |         | Tous les autres | Huile                          |
|                   | Arrière | 110 Xxc         | Gaz                            |
|                   |         | Tous les autres | Huile                          |

| Pneus    |         |                |                                                                                                                                                                                                                           |
|----------|---------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pression | Avant   |                | La pression de gonflage recommandée est indiquée sur l'étiquette <i>Charge maximale et pression des pneus</i> . Reportez-vous à la section <i>Étiquettes importantes sur les produits</i> pour connaître son emplacement. |
|          | Arrière |                |                                                                                                                                                                                                                           |
| Volume   | Avant   | 70             | 17 x 7-8, Duro HF-277                                                                                                                                                                                                     |
|          |         | 110<br>110 Xxc | 19 x 7-8, Duro HF-277                                                                                                                                                                                                     |
|          | Arrière | 70             | 17 x 8-8, Duro DI-2009                                                                                                                                                                                                    |
|          |         | 110<br>110 Xxc | 18 x 9,5-8, Duro DI-2009                                                                                                                                                                                                  |

| Jantes                               |         |                              |
|--------------------------------------|---------|------------------------------|
| Volume                               | Avant   | Acier, 8 x 5,5               |
|                                      | Arrière | Acier, 8 x 5,5               |
| Couple de serrage des écrous de roue |         | 30 ± 3 Nm<br>(22 ± 2 lbf-pi) |



| Freins                              |                |                                     |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------------------|
| Avant                               |                | Mécanique, 2 tambours               |
| Arrière                             |                | Mécanique, 1 tambour                |
| Manette de frein droite             |                | Freinage à double tambour à l'avant |
| Manette de frein gauche             |                | Freinage à tambour à l'arrière      |
| Mécanisme de frein de stationnement | 70             | Sur le levier de frein droit        |
|                                     | 110<br>110 Xxc | Sur le levier de frein gauche       |

| Poids et dimensions |                |                       |
|---------------------|----------------|-----------------------|
| Poids à sec         | 70<br>110      | 130 kg<br>(287 lb)    |
|                     | 110 Xxc        | 135 kg<br>(298 lb)    |
| Longueur hors tout  | 70             | 149,5 cm<br>(59 po)   |
|                     | 110<br>110 Xxc | 154 cm<br>(60,5 po)   |
| Largeur hors tout   | 70             | 95,5 cm<br>(37,6 po)  |
|                     | 110            | 102,5 cm<br>(40,4 po) |
|                     | 110 Xxc        | 108 cm<br>(42,5 po)   |

| Poids et dimensions                   |                |                      |
|---------------------------------------|----------------|----------------------|
| Hauteur hors tout                     | 70             | 93,5 cm<br>(36,8 po) |
|                                       | 110<br>110 Xxc | 97 cm<br>(38,2 po)   |
| Poids nominal brut du véhicule (PNBV) | 70             | 215 kg<br>(475 lb)   |
|                                       | 110<br>110 Xxc | 227 kg<br>(500 lb)   |
| Charge maximale permise               | Tous           | 102 kg<br>(180 lb)   |
| Empattement                           | 70             | 98,6 cm<br>(38,8 po) |
|                                       | 110<br>110 Xxc | 105 cm<br>(41,3 po)  |
| Garde au sol                          | 70             | 90 mm<br>(3,5 po)    |
|                                       | 110<br>110 Xxc | 114 mm<br>(4,5 po)   |

# DIAGNOSTIC DES PANNES

---

# INSTRUCTIONS DE DÉPANNAGE

## Dépannage

### 1. LE MOTEUR NE TOURNE PAS

#### LE COMMUTATEUR D'ALLUMAGE EST SUR LA POSITION OFF.

- Mettez le commutateur sur ON.

#### FUSIBLE GRILLÉ.

- Vérifier le fusible d'alimentation principale.

#### BATTERIE FAIBLE OU CONNEXIONS DESSERRÉES.

- Vérifier les connexions et l'état des bornes.
- Faites vérifier la batterie.
- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

### 2. LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

#### L'INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR EST À LA POSITION OFF.

- Mettre l'interrupteur sur ON.

#### MOTEUR NOYÉ (LA BOUGIE EST HUMIDE LORSQU'ON L'ENLÈVE).

- Lorsque le moteur ne démarre pas après plusieurs tentatives, le moteur peut être noyé de carburant. Procédez comme suit:
  - Mettez l'interrupteur d'allumage en position ON et vérifiez que le volet d'air n'est pas mis.
  - Serrez et maintenez à fond le levier d'accélérateur pour démarrer le moteur.
  - Dès que le moteur démarre, relâchez le levier d'accélérateur. Ne faites pas monter le moteur en régime.
- **Si le moteur ne démarre pas :**
  - Débranchez le câble de la bougie.
  - Enlevez la bougie.
  - Faites tourner le moteur plusieurs fois.
- Installez une bougie neuve si possible ou nettoyez et séchez la bougie retirée.
  - Faites démarrer le moteur comme expliqué ci-dessus. Si le moteur continue à être noyé, adressez-vous à un concessionnaire autorisé Can-Am hors route, un atelier de réparation ou une personne de votre choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie,

reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

- S'assurer qu'il n'y a pas de carburant dans l'huile moteur à cause du moteur noyé, auquel cas, remplacer l'huile moteur.

## **L'ESSENCE NE PARVIENT PAS AU MOTEUR (BOUGIE SÈCHE LORSQU'ON L'ENLÈVE).**

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

## **BOUGIE/SYSTÈME D'ALLUMAGE (AUCUNE ÉTINCELLE).**

- Enlever la bougie du moteur, puis la remettre en place en rebranchant le capuchon de bougie.
- S'assurer que l'interrupteur d'allumage est en position ON et que le l'interrupteur d'arrêt d'urgence est en position RUN (marche).
- Mettez la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrez. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacez la bougie.
- Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

## **3. LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE OU D'ACCÉLÉRATION**

### **BOUGIE ENCRASSÉE, ENDOMMAGÉE OU USÉE.**

- Nettoyez la bougie et vérifiez son degré thermique. Remplacez-les au besoin.

### **L'ESSENCE NE PARVIENT PAS AU MOTEUR.**

- Vérifiez les éléments énumérés dans la section Le moteur tourne mais ne démarre pas.

### **SURCHAUFFE DU MOTEUR.**

- Si le moteur a tendance à surchauffer, essayez les méthodes suivantes :
  - Réduisez la vitesse du véhicule, mais gardez assez de vitesse pour que le moteur ait suffisamment d'air pour refroidir. Si le

*moteur continue de surchauffer après une minute environ, arrêtez le véhicule.*

- *Mettez le frein de stationnement et arrêtez le moteur.*
  - *Laissez le moteur refroidir.*
  - *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route aussitôt que possible.*
- *Si la surchauffe persiste, contactez un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

## **FILTRE À AIR/BOÎTIER DE FILTRE À AIR COLMATÉ OU SALE.**

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Au besoin, remplacer le filtre à air.*
- *Vérifiez le conduit d'admission d'air.*

## **BOÎTE CVT USÉE OU SALE, INCLUANT LA COURROIE.**

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.*

## **4. RETOUR DE FLAMME DU MOTEUR**

### **LE SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT FUIT.**

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

### **LE MOTEUR TOURNE EN SURCHAUFFE.**

- *Voir Accélération ou puissance insuffisante du moteur.*

### **MAUVAIS RÉGLAGE DE L'ALLUMAGE OU PANNE DU SYSTÈME D'ALLUMAGE.**

- *Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*

## **5. RATÉS D'ALLUMAGE**

### **BOUGIE ENCRASSÉE, ENDOMMAGÉE OU USÉE.**

- *Nettoyez la bougie et vérifiez son degré thermique. Remplacez-les au besoin.*

## **PRÉSENCE D'EAU DANS L'ESSENCE.**

- Videz le système d'alimentation et remplissez-le d'essence neuve.

## **6. LE VÉHICULE NE PEUT PAS ATTEINDRE SA VITESSE MAXIMALE**

### **MOTEUR.**

- Voir Accélération ou puissance insuffisante du moteur.

### **FREIN DE STATIONNEMENT.**

- S'assurer que le levier de verrouillage des freins est complètement désengagé.

### **FILTRE À AIR/BOÎTIER DE FILTRE À AIR COLMATÉ OU SALE.**

- Vérifier le filtre à air et le nettoyer. Au besoin, remplacer le filtre à air.
- Vérifiez le conduit d'admission d'air.

### **BOÎTE CVT USÉE OU SALE, INCLUANT LA COURROIE.**

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

## **7. LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS**

### **LA BOÎTE DE VITESSES EST AU POINT MORT (N).**

- Engager la boîte de vitesses en MARCHE ARRIÈRE (R) ou MARCHE AVANT (F).

### **LA BOÎTE CVT EST DÉFAILLANTE.**

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

### **PRÉSENCE D'EAU DANS LE LOGEMENT DE LA BOÎTE CVT.**

- Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am hors route autorisé.

Cette page est intentionnellement vide



# **GARANTIE**

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2026**

## **1) Portée de la garantie limitée**

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)\* garantit ses VTT Jeunes Can-Am 2026 vendus par les concessionnaires de VTT Can-Am autorisés (tel que défini ci-après) aux États-Unis (« USA ») et au Canada contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et dans les conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. À un moment ou à un autre, le VTT a été utilisé pour courser ou pour toute autre activité de compétition, même par un propriétaire précédent; ou
2. Le VTT a été modifié de telle sorte que cela nuit à son fonctionnement, sa performance ou sa durabilité, ou encore il a été modifié pour en changer l'usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

## **2. Limitation de Responsabilité.**

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSÉMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE CETTE GARANTIE ET CERTAINS ÉTATS/PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations, ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### 3) EXCLUSIONS – éléments non couverts par la garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par la non conformité aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations décrites dans le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

### 4) Période de la garantie

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

- **DOUZE (12) mois consécutifs**, pour utilisation privée ou commerciale.
- Pour les composants du système des gaz d'échappement, se reporter à *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.

- Pour les composants du système des émissions par évaporation des modèles de Californie équipés du système de contrôle des émissions par évaporation produits par BRP et vendus dans l'État de la Californie à un résident ou dont la garantie est ensuite enregistrée à un résident de l'État de la Californie, veuillez vous reporter à la *DÉCLARATION DE GARANTIE DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE* figurant aux présentes.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

## 5) Conditions d'application de la garantie

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- Le VTT Can-Am pour jeunes 2026 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue (« le concessionnaire VTT Can-Am »);
- le processus de vérification de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur;
- Le VTT Can-Am Jeunes 2026 doit être enregistré en bonne et due forme par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Le VTT Can-Am pour jeunes 2026 doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
- l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## 6) Comment bénéficier de la protection de la garantie

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT Can-Am dès la découverte d'une anomalie.

Le client doit aviser un concessionnaire BRP dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice. Il doit lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le client doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit. Il doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## **7) Obligations de BRP**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un défaut, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main d'œuvre encouru par un concessionnaire Can-Am VTT et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) Transfert**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

## **9) Assistance client**

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation

directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire BRP autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

---

## ÉMISSION US EPA - GARANTIE CONNEXE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») \* garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, est conforme à deux conditions :

1. Ce produit est conçu, fabriqué et équipé et conforme aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060 à la date de sa vente à l'acheteur final.
2. Il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Lorsqu'une condition de garantie est satisfaite, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie liée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces liées émissions aux seuls concessionnaires Can-Am autorisés, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste suivante.

En tant que fabricant certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur l'une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP, si l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel dans sa configuration conforme, dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la déclaration sous garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel, alors que l'opérateur peut facilement trouver un carburant approprié. Reportez-vous aux sections Entretien et Exigences du carburant et sa manipulation.

### Période de garantie liée aux émissions

La garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

|                                                                              | HEURES | MOIS | KILOMÈTRES |
|------------------------------------------------------------------------------|--------|------|------------|
| Composants liés aux émissions d'échappement et aux émissions par évaporation | 500    | 30   | 5000       |

## Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé, notamment les composants suivants :

1. Pour les émissions de gaz d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces de moteur dépendantes des systèmes suivants :
  - Système d'admission d'air
  - Système d'alimentation en carburant
  - Système d'allumage
  - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement.
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
  - Dispositifs de post-traitement
  - Soupapes de ventilation du carter
  - Capteurs
  - Unités de contrôle électronique.
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants du système de contrôle des émissions par évaporation :
  - Réservoir de carburant
  - Bouchon du réservoir
  - Conduite de carburant
  - Raccords de canalisation du carburant
  - Colliers\*
  - Soupapes de surpression\*
  - Soupapes de régulation\*
  - Solénoïdes de régulation\*
  - Contrôles électroniques\*
  - Diaphragmes de commande à dépression\*
  - Câbles de commande\*
  - Tringleries de commande\*
  - Robinets de purge
  - Tuyaux de vapeur



- Séparateur liquide/vapeur
- Filtre à charbon actif
- Supports de montage du réservoir à charbon actif
- Port de connexion de purge du carburateur.

**REMARQUE :**

\* En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence.

4. Les composants liés aux émissions incluent aussi toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions, ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

## **Limitation de l'applicabilité de la garantie**

En tant que fabricant certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur, ou accidentellement, et pour lesquelles le fabricant ne peut être tenu responsable, ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions au sujet de vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus près, veuillez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur le site **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide, ou appelez le 1-888-272-9222.

---

## **GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION DE CALIFORNIE**

Les périodes de garantie commencent à la date de livraison du nouveau véhicule récréatif hors route (VRHR) à l'acheteur final.

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule VRHR :

1. est conçu, construit et équipé pour assurer sa conformité, au moment de la vente, à tous les règlements applicables, et
2. qu'il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication capables d'entraîner la défaillance d'une pièce garantie. Toutes les pièces de rechange doivent être identiques à tous égards importants aux pièces décrites dans la demande de certification de BRP.

La garantie sur les pièces liées aux émissions fonctionne comme suit :

1. La réparation ou le remplacement de toute pièce garantie doit être effectué sans frais pour le propriétaire du VRHR, dans un centre de garantie, sauf en cas de réparation lorsqu'une pièce garantie ou un centre de garantie n'est pas raisonnablement accessible au propriétaire du VRHR. Lorsqu'une réparation est autorisée, elle peut être effectuée dans tout établissement de service disponible, ou par le propriétaire, en utilisant toute pièce de rechange. BRP s'engage à rembourser le propriétaire pour ses dépenses, ainsi que les frais de diagnostic pour une telle réparation ou remplacement, sans dépasser le prix de détail suggéré par le fabricant pour toutes les pièces remplacées sous garantie et les frais de main-d'œuvre basés sur le délai recommandé par le fabricant pour la réparation sous garantie et le taux horaire de main-d'œuvre approprié dans la région concernée.
2. Le manque de disponibilité des pièces nécessaires ou le caractère incomplet des réparations dans un délai raisonnable, sans dépasser 30 jours à compter du moment où le VRHR est initialement présenté au centre de garantie pour réparation, constitue une urgence.
3. Toute pièce garantie dont le remplacement n'est pas prévu par le programme d'entretien dans les instructions écrites est garantie pendant la période de garantie définie ci-dessous. Si une telle pièce tombe en panne pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP. Toute pièce de ce type réparée ou remplacée sous garantie doit être entièrement garantie.
4. Toute pièce garantie dont l'inspection régulière est prévue dans les instructions écrites est garantie pendant la période de garantie définie ci-dessous. Une déclaration incluse dans ces instructions pour "réparer ou remplacer si nécessaire" ne réduit pas la période de couverture de la garantie. Toute pièce réparée ou remplacée sous garantie est garantie pendant la période de garantie restante.
5. Toute pièce garantie dont le remplacement est prévu par le programme d'entretien et les instructions écrites est garantie pendant

la période ou le kilométrage, selon la première éventualité, avant le premier point de remplacement prévu pour cette pièce. Si la pièce tombe en panne avant le premier point de remplacement prévu, la pièce sera réparée ou remplacée par BRP. Toute pièce réparée ou remplacée sous garantie est garantie pendant le reste de la période avant le premier point de remplacement prévu pour la pièce.

6. Les services de garantie ou les réparations sont fournis par tous les concessionnaires du fabricant qui appartiennent au fabricant ou qui sont franchisés pour l'entretien des VRHR en question.
7. Le propriétaire du VRHR ne doit pas être facturé pour le travail de diagnostic qui permet de déterminer qu'une pièce garantie est en fait défectueuse, à condition que ce travail de diagnostic soit effectué dans une station de garantie.
8. BRP est responsable des dommages causés à d'autres composants du véhicule par la défaillance d'une pièce garantie.
9. Toute pièce de rechange désignée par BRP peut être utilisée pour les réparations sous garantie, sans frais pour le propriétaire du véhicule. Cette utilisation ne réduira pas les obligations de garantie de BRP, sauf que BRP ne peut pas être responsable de la réparation ou du remplacement d'aucune des pièces de rechange non couverte par la garantie.
10. Toute pièce ajoutée ou modifiée conformément aux exemptions de l'Air Resources Board applicables aux interdictions de la section 27156 du Code des véhicules peut être utilisée sur un VRHR. Une telle utilisation, en soi, ne constitue pas un motif de rejet d'une demande de garantie. BRP n'est pas responsable des défaillances des pièces garanties causées par l'utilisation d'une ou de plusieurs pièces ajoutées ou modifiées, à moins que ces pièces ne soient également garanties.

Conditions et exclusions :

- BRP peut vous refuser la couverture de la garantie si votre VRHR ou une pièce a subi une défaillance directement due à une utilisation abusive, une négligence, un entretien inadéquat ou des modifications non approuvées.

## **Vos obligations et droits de garantie**

Le California Air Resources Board est heureux d'expliquer la garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule hors route 2026. En Californie, les nouveaux véhicules récréatifs hors route doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de l'État. BRP doit garantir le système de contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule hors route pour les périodes de temps indiquées plus bas dans la mesure où il n'y a aucun abus, négligence, entretien inapproprié ou modification non approuvée de votre véhicule hors route.

---

## **GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION DE CALIFORNIE**

Votre système de contrôle des émissions par évaporation peut comprendre des pièces telles que le carburateur ou le système d'injection, un réservoir d'essence, des boyaux d'essence, un réservoir à charbon activé et un ordinateur de moteur. Des boyaux, des courroies, des connecteurs et d'autres assemblages des émissions avec évaporation peuvent aussi en faire partie. Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, Bombardier Produits Récréatifs inc. réparera votre véhicule hors route sans frais incluant le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre.

### **Protection de la garantie du fabricant OHRV**

La période de garantie pour ce véhicule hors route récréatif est de 60 mois, 8 000 kilomètres ou 500 heures, selon la première échéance.

Pièces couvertes:

1. Support(s) de montage de filtre à charbon actif
2. Filtre à charbon actif
3. Connecteur du port de purge
4. Collier(s)\*
5. Contrôle électronique\*
6. Bouchon du réservoir d'essence
7. Goulot de remplissage
8. Boyau de goulot de remplissage
9. Canalisations(s) d'essence
10. Raccord(s) de canalisation d'essence
11. Réservoir d'essence
12. Soupape(s) de surpression\*
13. Robinet(s) de purge
14. Clapet(s) de retenue
15. Tuyau(x) de vapeur
16. Réducteur de débit
17. Filtre(s)\*
18. Pompe à essence
19. Les autres pièces ne figurant pas sur cette liste qui ont une incidence sur le système de contrôle des émissions par évaporation

### **REMARQUE :**

\*En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence.

Si une pièce liée au contrôle des émissions par évaporation de votre véhicule hors route est défectueuse, elle sera réparée ou remplacée par Bombardier Produits Récréatifs inc.

### **Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie**

Le propriétaire d'un véhicule hors route est responsable de l'entretien obligatoire stipulé dans le Guide du conducteur. Bombardier Produits Récréatifs inc. recommande que vous conserviez tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur de votre véhicule hors route; toutefois, Bombardier Produits Récréatifs inc. ne peut refuser la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus ou l'incapacité du propriétaire à s'assurer qu'un entretien planifié ait été exécuté.

Comme propriétaire, il vous incombe d'apporter votre véhicule hors route à un concessionnaire Bombardier Produits Récréatifs inc. dès qu'un problème survient. Les réparations sous garantie doivent être complétées dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 30 jours.

Comme propriétaire d'un véhicule hors route, notez cependant que Bombardier Produits Récréatifs inc. est susceptible de réfuter la couverture de garantie si la défaillance du véhicule hors route ou d'une pièce est due à un abus, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités en matière de garantie, vous devez contacter :

- Bombardier Produits Récréatifs Inc. Tél. 1-888-272-9222, ou
- The California Air Resource Board, 4001 Iowa Avenue, Riverside, CA 92507. États-Unis.

---

# **GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2026**

## **1) Portée de la garantie limitée**

Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP)\* garantit ses VTT Jeunes Can-Am 2026 vendus par des distributeurs ou des concessionnaires autorisés par BRP à distribuer des VTT Can-Am (« distributeur/concessionnaire VTT Can-Am ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (« EEE » : États membres de l'Union Européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), des pays membres de la Communauté des États indépendants (« CEI ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan, à l'exclusion de la Russie), la Turquie et la Russie, contre tout vice des matériaux ou de fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. À un moment ou à un autre, le VTT a été utilisé pour courser ou pour toute autre activité de compétition, même par un propriétaire précédent; ou
2. Le VTT a été modifié de telle sorte que cela nuit à son fonctionnement, sa performance ou sa durabilité, ou encore il a été modifié pour en changer l'usage prévu.

## **2. Limitation de Responsabilité.**

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS ACHETÉS EN AUSTRALIE, VOIR LA SECTION SUR LA PÉRIODE DE GARANTIE CI-DESSOUS).

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) EXCLUSIONS – éléments non couverts par la garantie**

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par la non conformité aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations décrites dans le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

### **4) Période de la garantie**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

- **DOUZE (12) mois consécutifs**, pour utilisation privée ou commerciale.

En AUSTRALIE et en NOUVELLE-ZÉLANDE seulement, cette garantie sera en vigueur à partir (1) de la date de livraison au premier consommateur au détail ou (2) de la date de première mise en service du produit, selon la première éventualité, et pour une période de **DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS** et de **TRENTE-SIX (36) MOIS CONSÉCUTIFS** pour les systèmes de transmission et de moteur du groupe motopropulseur seulement, pour un usage privé ou commercial.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales applicables dans votre pays.

## **5) Pour les produits vendus en Australie uniquement**

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes modalités. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

## **6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE**



La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- Le VTT Can-Am pour jeunes 2026 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am pour jeunes 2026 doit être acheté dans le pays ou l'union de pays de résidence de l'acheteur; et
- l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **7) Comment bénéficier de la protection de la garantie**

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un défaut; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

## **8) Obligations de BRP**

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces

et/ou de la main d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **9) Transfert**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

## **10) Assistance client**

En cas de conflit ou de problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre le problème directement chez le concessionnaire/distributeur VTT Can-Am autorisé. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant de service ou le propriétaire du distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **[www.brp.com](http://www.brp.com)** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique **NOUS CONTACTER** de ce guide.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS, LA RUSSIE ET LA TURQUIE : VTT CAN-AM® POUR JEUNES 2026**

## **1) Portée de la garantie limitée**

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit ses véhicules VTT Jeunes Can-Am 2026 vendus par des distributeurs ou des concessionnaires agréés par BRP à distribuer des VTT Can-Am (« distributeur/concessionnaire de véhicules tout-terrain Can-Am ») dans les pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« CEI ») (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan, à l'exception de la Russie), la Turquie et la Russie, contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

- Le véhicule côte à côte a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
- Le véhicule côte à côte a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

## **2. Limitation de Responsabilité.**

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE

LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS VOTRE PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) EXCLUSIONS – éléments non couverts par la garantie**

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- l'usure normale;
- les éléments d'entretien de routine, les mises au point et les réglages;
- Les dommages causés par la non conformité aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations décrites dans le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes;
- les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur du VTT Can-Am Hors route pour jeunes);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le

remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

#### **4) Période de la garantie**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

1. VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.
2. SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

#### **5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE**

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

- Le VTT Can-Am pour jeunes 2026 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire de VTT Can-Am autorisé;
- Le VTT Jeunes Can-Am 2026 doit être acheté dans le pays (ou, dans le cas de l'EEE, l'union de pays) dans lequel l'acheteur réside ; et
- l'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie

conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE**

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire VTT Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

## **7) Obligations de BRP**

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT Can-Am au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise en dehors de l'EEE, de la CEI, ou en Turquie ou en Russie, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, États, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) Transfert**

Si la propriété d'un produit est transférée pendant la période de la garantie, cette garantie limitée sera également transférée (sous réserve de ses conditions générales) et sera valide pour la période de couverture restante, à condition que BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Can-Am VTT agréé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, avec les coordonnées du nouveau propriétaire, et dans la mesure permise par la loi, que le Produit reste dans le pays où il a été vendu au détail pour la première fois.

## **9) Assistance client**

En cas de conflit ou de problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre le problème directement chez le concessionnaire/distributeur VTT Can-Am autorisé. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant de service ou le propriétaire du distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

## **10) Conditions supplémentaires pour la France uniquement**

Les conditions et modalités suivantes ne s'appliquent qu'aux produits français.

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant :
  - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
  - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur,

par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou

2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.



# **RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT**

---

# INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (« BRP ») s'engagent à protéger vos renseignements personnels. Le présent avis a pour but de vous informer de la manière dont nous recueillons, utilisons et partageons vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. Vous trouverez plus de détails en consultant la politique de confidentialité de BRP : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en scannant le code QR ci-dessous.

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de conserver vos renseignements personnels en toute sécurité et de les protéger contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

Les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet sont collectés soit directement auprès de vous, soit par l'intermédiaire de nos concessionnaires agréés et de tiers (ex : avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjointes), et comprennent :

- Vos coordonnées, vos renseignements démographiques et les données d'enregistrement de votre produit BRP (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication).
- Renseignements transactionnels (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).
- Renseignements sur le véhicule (ex : numéro de série, numéro d'identification du véhicule, kilométrage, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- Vos commentaires, opinions et critiques sur nos produits et services.
- Renseignements recueillis automatiquement lorsque vous naviguez sur les sites Web ou les applications mobiles de BRP ou des concessionnaires, recueillis au moyen de témoins de connexion et de technologies similaires (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées).

Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet provenant de plateformes de médias sociaux, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Nous utilisons vos renseignements personnels pour diverses raisons, principalement pour :

- Gérer votre commande de produits et services BRP (ex : pour compléter ou livrer votre commande, ou entretenir votre produit BRP);
- Fournir un soutien à la clientèle, une assistance et un service après-vente (ex : compléter ou assurer le suivi de votre commande ou de l'entretien, vous aider en cas de problèmes de livraison, gérer les retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP);
- Gérer l'enregistrement de vos produits BRP, la garantie, la sécurité, les rappels de sécurité et la résolution des litiges (ex : pour vous offrir la garantie et le service après-vente, protéger votre sécurité et votre sûreté, effectuer des rappels de sécurité);
- Vous envoyer des communications commerciales sur nos produits et services (ex : vous informer sur les nouveaux produits, services ou caractéristiques de BRP; partager des nouvelles sur les concours, les promotions et les événements ou discuter des produits ou services offerts par BRP qui pourraient vous intéresser);
- Vous offrir une expérience, un contenu ou des offres et services personnalisés basés sur des technologies de profilage ou de géo-localisation (ex : pour vous informer lorsque votre véhicule pourrait avoir besoin d'un entretien, pour localiser le concessionnaire le plus proche de chez vous);
- Effectuer des analyses de données et des statistiques qui ne vous identifient plus personnellement, à des fins d'intelligence économique et pour avoir des idées sur la manière d'améliorer nos produits et services;
- Prévenir, détecter et contrôler la fraude et toute activité non autorisée ou illégale (ex : détecter et contrôler la fraude liée à l'achat de produits ou de services BRP; gérer les activités illégales ou non autorisées et les cybermenaces);
- Nous conformer aux lois et réglementations applicables.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex. : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage de satisfaction ou pour toute question sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec la Responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse [privacyofficer@brp.com](mailto:privacyofficer@brp.com) ou par

---

**INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

courrier à l'adresse suivante : Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0

**BRP traite vos renseignements personnels en conformité avec sa Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en utilisant le code QR suivant.**



---

# NOUS CONTACTER

***www.brp.com***

## **Asie-Pacifique**

### **BRP Asie**

107D & 107E, 17/F, Tower 1,  
Grand Century Place, Mongkok,  
Kowloon, Hong Kong

### **BRP Australie**

Level 26  
477 Pitt Street  
Sydney, NSW 2020

### **BRP Chine**

上海市徐汇区衡山路10号6号楼301  
Rm 301, Building 6,  
No.10 Heng Shan Rd,  
Shanghai, Chine

### **BRP Japon**

21F Shinagawa East One Tower  
2-16-1 Konan, Minato-ku-ku,  
Tokyo 108-0075

### **BRP Nouvelle-Zélande**

Suite 1.6, 2-8 Osborne Street,  
Newmarket, Auckland 2013

## **Europe, Moyen-Orient et Afrique**

### **Belgique**

Oktrooiplein 1  
9000 Gent

### **République tchèque**

Stefanikova 43a  
Prague 5  
150 00

### **Allemagne**

Alte Papierfabrik 16  
D-40699 Erkrath

### **Finlande**

Isoaavantie 7  
PL 8040  
96101 Rovaniemi

### **France**

Arteparc Bâtiment B  
Route de la Côte d'Azur,  
13 590 Meyreuil

### **Norvège**

Ingvald Ystgaardsvei 15  
N-7484 Trondheim  
Salg, marketing, ettermarked

### **Suède**

Spinnvägen 15  
903 61 Umeå  
Sweden 90821

### **Suisse**

Avenue d'Ouchy 4-6  
1006 Lausanne

## **Amérique latine**

### **Brazil**

Rua Odila Maia Rocha Brito, 25  
Edifício Beaumont, andar 1 ao 5  
CEP 13092-110 Campinas -SP

### **Mexique**

Av. Ferrocarril 202  
Parque Industrial Querétaro  
Santo Rosa Jauregui, Querétaro  
C.P. 76220

## **Amérique du Nord**

### **Canada**

3200A, rue King Ouest,  
Suite 300  
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

### **États-Unis**

10101 Science Drive  
Sturtevant, Wisconsin  
53177

---

## CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si votre adresse a changé ou si vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule, assurez-vous d'en aviser BRP :

- en communiquant avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
- **Amérique du Nord seulement**: en appelant au 1 888 272-9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ-NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Même après l'expiration de la garantie limitée, il est très important d'informer BRP qui pourra ainsi contacter le propriétaire du véhicule si nécessaire, par exemple lorsque des rappels de sécurité sont effectués. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

**VÉHICULES VOLÉS** : Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire agréé Can-Am. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.





Cette page est  
vierge intentionnellement

Note : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° MODÈLE \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
DU **VÉHICULE** (N.I.V.) \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
DU **MOTEUR** (N.I.M.) \_\_\_\_\_

**Propriétaire :** \_\_\_\_\_

NOM

\_\_\_\_\_

N°

RUE

APP.

\_\_\_\_\_

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

**Date d'achat** \_\_\_\_\_

ANNÉE

MOIS

JOUR

**Date d'expiration  
de la garantie** \_\_\_\_\_

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

## **⚠ AVERTISSEMENT**

### **LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.**

Vous devez être prudent, sinon une collision ou un renversement pourrait survenir rapidement, même lors de manœuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

**DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT** peuvent survenir si vous ne vous conformez pas à ces instructions :

- **LISEZ LE PRÉSENT GUIDE DU CONDUCTEUR, LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ APPOSÉES SUR LE VÉHICULE ET REGARDEZ LA VIDÉO DE SÉCURITÉ AVANT DE CONDUIRE LE VÉHICULE.**



- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SANS LES INSTRUCTIONS QUI S'IMPOSENT.**  
Suivez un cours de formation certifié.
- **NE DÉPASSEZ JAMAIS LE NOMBRE MAXIMAL DES PASSAGERS DU VÉHICULE.**
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER DANS LES MODÈLES 1 PLACE.**  
Le risque de perdre la maîtrise augmente avec le fait de transporter un passager.

- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR DES SURFACES ASPHALTÉES.**

Le risque de perdre la maîtrise augmente si vous conduisez ce véhicule sur des surfaces asphaltées.

- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR LES ROUTES PUBLIQUES.**

Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule si vous utilisez ce véhicule sur une route publique.

- **LE CONDUCTEUR DOIT TOUJOURS PORTER un casque, une protection des yeux et un vêtement de protection homologués.**

- **NE L'UTILISEZ JAMAIS SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL OU DE DROGUES.**

Ces substances augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.

- **NE CIRCULEZ JAMAIS À UNE VITESSE EXCESSIVE.**

Le risque de perdre le contrôle augmente si le véhicule circule à des vitesses trop élevées pour le terrain, la visibilité et l'expérience du conducteur.

- **NE FAITES JAMAIS DE CABRÉS, DE SAUTS NI D'AUTRES CASCADES.**

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. ou de ses sociétés affiliées.

©2025 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS

[www.brp.com](http://www.brp.com)

**ALUMACRAFT®**

**MANITOU®**

**SEA-DOO®**

**CAN-AM®**

**QUINTREX®**

**SKI-DOO®**

**LYNX®**

**ROTAX®**